

20 OCTOBRE
2013

ensemble pour le Luxembourg

NOTRE PROGRAMME D'ACTION

CSV

Chères citoyennes, Chers citoyens,

Le pays est à l'aube d'un choix capital.

Vous connaissez le CSV. Nous avons au cours des dernières années assumé une responsabilité gouvernementale et ce parce qu'une majorité d'électrices et d'électeurs nous ont confié cette mission.

Nous sommes un parti populaire, constitué de membres provenant du cœur même de la société et qui s'engagent avec passion pour leur pays. Nous sommes l'initiative citoyenne la plus puissante du pays.

Ensemble, nous avons élaboré un programme pour les cinq prochaines années qui s'appuie sur le travail du gouvernement. Nous ne faisons pas de vaines promesses. Nous n'offrons pas de cadeaux électoraux. Mais nous ne manquons pas pour autant d'idées et nous formulons toute une série de propositions pour améliorer et moderniser davantage encore notre pays.

Au cours des prochaines années certaines choses doivent changer pour que nous restions un pays plein d'avenir. Nous avons prouvé par le passé que nous pouvons mobiliser l'énergie nécessaire pour un tel changement.

Nous représentons une politique saine et solide. Nous ne pensons pas seulement à l'immédiat, au présent.

Nous voulons que le Luxembourg reste un pays juste, un pays dans lequel chacun et tout particulièrement les jeunes générations, peuvent saisir leur chance.

Ensemble, nous pouvons réaliser cette ambition.

Le Luxembourg a besoin d'un gouvernement stable. Avec à sa tête le ministre d'État Jean-Claude Juncker, notre pays a une voix en Europe et dans le monde. Une voix qui est écoutée. Avec Jean-Claude Juncker, nous avons un Premier ministre qui comprend le pays et ses habitants.

Le 20 octobre, choisissez un Luxembourg juste et stable.

Michel Wolter

Président du Parti populaire chrétien social

Zesummen fir Lëtzebuerg

NOTRE PROGRAMME D'ACTION

Zesummen fir Lëtzebuerg

1. Un Luxembourg avec un rôle reconnu sur le plan international	5
1.1. L'Europe est indispensable	5
1.2. Un rôle important à l'échelle mondiale	6
1.3. Justes et solidaires envers les plus faibles	7
1.4. Créer et maintenir la paix	8
2. Un Luxembourg avec une démocratie efficace et transparente	9
2.1. Une Constitution avec les citoyens et pour les citoyens	9
2.2. Une démocratie transparente	10
2.3. Des voies administratives rapides et transparentes	11
2.4. L'administration au service des citoyens	13
2.5. Un Etat de droit efficace	14
2.6. Des communes moins nombreuses et plus fortes	15
3. Un Luxembourg avec des chances d'avenir pour les jeunes	19
3.1. Envie d'apprendre	19
3.2. Notre pays a besoin de plus de personnes hautement qualifiées	21
3.3. Donner une chance à chaque jeune	22
3.4. Écouter la voix des jeunes	23
4. Un Luxembourg sous le signe de la croissance et de la diversification	25
4.1. Compétitif par l'innovation, la qualification et la productivité	25
4.2. Des finances publiques saines : une nécessité	26
4.3. Occuper les emplois et réduire le chômage	28
4.4. L'entreprise est un tout	29
4.5. La croissance par la diversification	30
4.6. Agriculture, viticulture et tourisme : conforter nos atouts traditionnels	32
5. Un Luxembourg avec une couverture sociale solide	35
5.1. Pérenniser aujourd'hui notre système social de demain	35
5.2. Le patient au centre de nos préoccupations	36

6. Un Luxembourg avec une société plus juste	39
6.1. Chaque famille est différente	39
6.2. Hommes et femmes : mêmes chances, droits et obligations	41
6.3. Aider à s'aider soi-même	41
6.4. La culture, une force de rassemblement	42
6.5. Le sport pour tous	43
7. Un Luxembourg avec une société ouverte	45
7.1. Une identité qui change	45
7.2. Le Luxembourg a besoin des non-Luxembourgeois	46
7.3. Pour les droits de l'homme, contre toutes sortes de discriminations	46
7.4. Les religions sont importantes	47
8. Un Luxembourg qui mise sur le développement durable pour les générations futures	49
8.1. Planifier bien, planifier rapidement	49
8.2. Planifier au-delà des frontières	50
8.3. Se loger et bien vivre	50
8.4. Se déplacer rapidement et en toute sécurité	52
8.5. Planifier à long terme et protéger l'environnement	53
8.6. Une meilleure protection du climat grâce à une meilleure politique énergétique	54

**LA PRÉSENTE CONSTITUE UNE TRADUCTION, SEUL LE TEXTE DU PROGRAMME
ÉLECTORAL EN ALLEMAND FAIT FOI !**

1. Un Luxembourg avec un rôle reconnu sur le plan international

1.1. L'Europe est indispensable

La politique intérieure et la politique européenne sont indissociables pour le CSV. Chaque jour, des décisions qui nous concernent directement, sont prises au niveau européen. Le gouvernement luxembourgeois participe à ce processus décisionnel au cours duquel il doit se positionner, prendre part aux votes et justifier l'approche retenue.

L'Europe doit s'améliorer. Mieux épouser les problèmes. **Se rapprocher des citoyens.** En tant que parti, nous voulons contribuer à définir ce chemin et à façonner la politique européenne. Notre voix a souvent été écoutée par le passé et cela doit continuer. Les chefs de gouvernement luxembourgeois - Werner, Thorn, Santer – étaient tous des européens convaincus. Ils devaient l'être et ils doivent le rester. La politique européenne fait partie intégrante du **travail d'un ministre d'État**. Dans l'intérêt du pays. Dans l'intérêt de l'Europe. Le prochain ministre d'État revêtira une position clé lors des préparatifs de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne (UE) en 2015. Nul ne devra pouvoir prétendre en Europe, au terme de notre présidence, qu'il n'a pas fait le poids.

- Nous approuverons un élargissement des compétences européennes là où l'Europe peut compenser les déficiences nationales. Nous avons besoin d'une **union bancaire** pour pouvoir amortir les conséquences des défaillances bancaires transfrontalières. Nous avons besoin de règles européennes de garantie des dépôts bancaires.
- Nous plaiderons en faveur d'un **socle minimal de droits pour les travailleurs** applicable à travers toute l'Europe, en faveur d'un salaire minimum garanti et d'un revenu minimum garanti dans tous les États membres de l'UE.
- Nous défendrons le **maintien d'un euro stable**. La gestion de la crise de la dette dans certains pays de la zone euro nécessitera encore à l'avenir une solidarité de la part des pays les mieux lotis et une consolidation budgétaire approfondie dans les pays en difficulté. En l'absence de croissance économique, la crise ne pourra être surmontée. La mise en œuvre de réformes structurelles axées sur la croissance dans les pays en difficulté est donc absolument indispensable.

- Nous sommes favorables à la création d'un mandat permanent de **Président à plein temps de l'Eurogroupe**.
- Nous plaçons pour l'**introduction à moyen terme d'euro-obligations** ou eurobonds.
- Nous sommes favorables à l'idée de réunir les **compétences du Président du Conseil de l'UE et du Président de la Commission** entre les mains d'une seule et même personne.
- Nous accompagnerons activement les négociations entre l'UE et les États-Unis portant sur la **création d'une zone de libre-échange transatlantique**. Il importe de veiller dans ce contexte aux intérêts particuliers de l'Europe.
- Nous soutenons l'adoption de **règles communes de protection des données** au sein de l'UE. Nos données doivent être mieux sécurisées afin d'empêcher tout accès non autorisé de la part des services secrets américains et autres.
- Nous participerons aux efforts européens destinés à réguler les marchés financiers et à mettre un terme aux comportements arbitraires de ces derniers. **L'économie financière doit se rapprocher de l'économie réelle**. Des règles seront nécessaires. Nous voulons juguler la spéculation effrénée, notamment sur les denrées alimentaires de base.
- Nous serons attentifs à ce que les parlements nationaux soient impliqués plus étroitement dans les processus décisionnels européens. Nous nous efforcerons en outre à rétablir la **méthode communautaire**. Le Conseil européen des chefs de gouvernement ne doit pas s'arroger un pouvoir absolu. Nous défendons sans relâche les droits des petits États membres.
- Nous sommes pour le renforcement de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. L'Europe ne sera entendue que si elle parle **d'une seule voix**. Il est dès lors important que les plus grands États membres cessent de faire cavalier seul notamment en matière de politique étrangère.
- Nous résistons aux politiques britanniques et autres qui essaient de vider les compétences de l'UE de leur substance. Un **transfert de compétences** de l'UE vers les États membres n'a de sens que là où les États et les collectivités locales peuvent mieux garantir les intérêts des citoyens. Une privatisation excessive et une libéralisation débridée ne correspondent pas à notre conception de l'Europe. L'Europe a cependant besoin de **plus de compétences**, notamment dans le domaine de la politique sociale.

1.2. Un rôle important à l'échelle mondiale

La politique extérieure est étroitement liée au respect des droits de l'homme dans le monde entier. L'accent doit donc être mis sur le multilatéralisme et les partenariats. La politique d'immigration doit également prendre en considération les impératifs économiques. Dans ce cadre, les droits fondamentaux sont aux yeux du CSV la clef de voûte de la politique d'asile et d'immigration du Luxembourg.

Dans le cadre des relations internationales, nous défendons le respect des droits de l'homme, la sauvegarde de l'État de droit et l'idée de démocratie. La politique luxembourgeoise au Conseil de sécurité des Nations unies s'appuiera sur ces principes.

- Nous entendons faire progresser, dans une démarche durable, solidaire et multilatérale la **lutte contre la faim, la pauvreté et le changement climatique**.
- Nous défendrons la conclusion de **conventions contre le changement climatique** contraignantes à l'échelle mondiale. Nous poursuivrons le programme des Nations unies pour la protection de l'environnement, de la biodiversité et du climat. Nous intégrerons ces objectifs le plus rapidement et le plus efficacement possible dans le cadre de notre politique intérieure et extérieure.
- Nous continuerons à soutenir la **libre circulation et l'immigration légale** dans le respect des principes légaux de la libre circulation des personnes, de l'immigration, du droit d'asile, et de l'Accord de Schengen.
- Nous veillerons à ce que les immigrés en situation régulière puissent se sentir **en sécurité chez nous** et mener une vie digne.
- Nous viserons une **meilleure protection** des personnes dont les droits fondamentaux ont été bafoués.
- Nous continuerons à pratiquer une **politique d'asile juste et digne**.
- Nous entendons **raccourcir les procédures décisionnelles** administratives et judiciaires et nous encouragerons le retour volontaire dans le pays d'origine dès que la situation s'y est améliorée et que les citoyens peuvent à nouveau y vivre dans des conditions normales.
- Nous continuerons à favoriser **l'égalité des chances au niveau de la formation, de l'emploi et de la politique** dans le cadre de notre politique d'intégration. Nous entendons ainsi améliorer la situation des citoyens non luxembourgeois et ceux issus de l'immigration.

1.3. Justes et solidaires envers les plus faibles

Les politiques de développement et de coopération sont d'importants piliers de la politique étrangère luxembourgeoise. Pour le CSV, la politique de solidarité internationale constitue une contribution essentielle au maintien d'une paix durable dans le monde.

La politique de développement et de coopération requiert une **planification des projets axée sur des objectifs** et une stratégie soigneusement réfléchie. C'est ainsi que nous pouvons aider les pays en développement à progresser et garantir aux citoyens une existence digne dans leur pays d'origine.

- Nous maintiendrons l'aide public au développement à **un pour cent du PIB**.

- Nous continuerons à nous concentrer sur un nombre limité de pays partenaires, à **intensifier la participation des ONG** et à miser sur des mécanismes favorisant le recours à des moyens propres. Dans ce contexte, une attention toute particulière sera portée aux droits de l’homme, aux droits des femmes, à la protection de l’environnement, à la biodiversité, à la gouvernance et à la démocratie.
- Nous nous appuyerons sur les progrès réalisés dans le domaine de la cohérence des politiques nationales et de la coopération internationale aux fins de consolidation dans le sens d’un développement durable.

1.4. Créer et maintenir la paix

L’histoire nous a appris que nous ne pouvons garantir notre propre sécurité qu’à travers une défense collective. Le CSV souscrit en conséquence à une approche résolument multipolaire, qui sert la paix et évolue sur le terrain du droit international. Il en résulte certaines obligations pour notre pays. Nous continuerons à apporter notre contribution aux missions de paix des Nations unies, de l’OTAN et de l’UE.

Nous soutenons une politique européenne de sécurité et de défense efficace. Cette politique n’est **pas en concurrence avec l’OTAN**. L’Alliance atlantique et l’UE sont complémentaires et les deux organisations doivent collaborer plus étroitement.

- Nous entendons **honorer les engagements** que nous avons souscrits dans le cadre de nos alliances internationales.
- Nous entendons aligner de manière progressive notre **contribution à la défense** à la moyenne de nos partenaires européens.
- Nous **diversifions** les missions de **l’armée** de façon à rester un allié fiable et crédible.
- Nous ferons en sorte que nos soldats puissent se joindre aux interventions internationales dans **les meilleures conditions possibles**. Ceci requiert au préalable une structure organisationnelle optimale de l’armée.
- Nous adapterons **la loi de base de 2007** à la lumière des propositions de réformes énoncées dans le rapport sur l’état de l’armée.
- Nous achèverons dans les plus brefs délais les travaux sur le Livre blanc - un **document stratégique sur les orientations à moyen terme** de la politique de défense luxembourgeoise. Nous pourrions ainsi préparer l’armée aux défis de demain.

2. Un Luxembourg avec une démocratie efficace et transparente

2.1. Une Constitution avec les citoyens et pour les citoyens

La constitution définit les principes élémentaires de la vie publique et sociale de notre communauté. Notre démocratie pluraliste a besoin de règles transparentes, les instances publiques de compétences claires et les citoyens de droits fondamentaux solides. Le CSV souhaite une démocratie parlementaire moderne et une monarchie constitutionnelle.

Nous voulons adapter notre constitution qui date du XIXe siècle aux exigences de notre époque en nous fondant sur les travaux préparatoires du Parlement et du Conseil d'Etat, et en recherchant le consensus le plus large possible.

- Nous entendons donner aux symboles nationaux, et plus particulièrement à **la langue luxembourgeoise**, une base constitutionnelle.
- Nous voulons **étendre et préciser les droits de l'homme** garantis par la constitution et les adapter aux textes internationaux.
- Nous entendons dans ce contexte ancrer la **protection de la vie privée** et la protection des données personnelles dans le droit constitutionnel.
- Nous inscrirons la **liberté de religion** et son exercice public dans la constitution et nous garantirons ainsi le respect de ces droits.
- Nous entendons préserver le **rôle du Grand-Duc en tant que chef d'État** et comme symbole de l'unité et de l'indépendance de notre pays. Le Grand-Duc est politiquement neutre.
- Nous souhaitons intégrer dans la constitution des **règles relatives à la dissolution du Parlement** et à la convocation d'élections anticipées.
- Nous entendons réglementer la **responsabilité** politique, civile et pénale **des ministres**.
- Nous **réformerons les instances judiciaires suprêmes** et nous les inscrirons dans la constitution.

- Nous sommes opposés à une révision de la constitution sans **une large participation citoyenne**. Au contraire, nous souhaitons impliquer davantage les citoyens. Nous visons une convergence de vues de toutes les forces politiques du pays en ce qui concerne les questions constitutionnelles fondamentales. Nous clarifierons les modalités procédurales d'un référendum sur la constitution. La constitution concerne en effet tous les citoyens.

2.2. Une démocratie transparente

Le système de la démocratie représentative, avec ses élections organisées en principe tous les cinq ans, permet au monde politique de prendre des décisions clairvoyantes. C'est ainsi que la stabilité du Luxembourg a été assurée jusqu'à présent. Dans un monde de plus en plus complexe, il est indispensable aux yeux du CSV d'impliquer davantage les citoyens dans le processus de la prise de décision politique.

Nous voulons pour cette raison intensifier le **dialogue avec les citoyens**. Des décisions clairvoyantes présupposent que les citoyens aient confiance dans la politique. L'État doit à cette fin miser sur une parfaite transparence. Pour que les citoyens accordent leur confiance à la politique, il est toutefois également essentiel que les hommes politiques et les fonctionnaires soient intègres et au-dessus de tout soupçon.

- Nous conférerons aux **citoyens de plus grands droits de codécision**. Ainsi, nous réformerons la procédure de convocation d'un référendum et nous inscrirons l'initiative populaire dans la constitution.
- Nous entendons promouvoir le dialogue permanent avec les citoyens au-delà des instances du dialogue social. Nous créerons à cette fin une **table-ronde pour l'avenir à la composition largement diversifiée** sous la responsabilité du ministère d'État. Cette table accueillera tous les groupes pertinents de la société et présentera ses conclusions.
- Nous soutiendrons l'Alliance pour l'année européenne des citoyens 2013. Nous souhaitons également hisser la **citoyenneté de l'Union** au sommet de l'agenda politique.
- Nous voulons introduire pour les agents du secteur public une formation continue relative aux relations avec les citoyens. Nous élaborerons en outre un **plan d'action pour la promotion de l'engagement citoyen**.
- Nous veillerons à ce que les ministres **dialoguent avec les citoyens** avant l'élaboration de lois et de règlements importants.
- Nous entendons garantir l'accès à l'information des citoyens en **publiant** systématiquement **tous les textes officiels** et projets de règlements grand-ducaux.
- Nous remanierons **la loi sur le libre accès à l'information** à la lumière des critiques émises et nous rendrons la politique de communication et les publications du gouvernement sur l'internet plus uniformes et plus accessibles.

- Nous voulons reprendre intégralement le **Code de déontologie des ministres** élaboré par le gouvernement sortant. Ce code sortira ses effets au 1er janvier 2014. Nous mettrons également en œuvre les dispositions déontologiques proposées dans le cadre de l'accord salarial pour l'ensemble du personnel de la Fonction publique. Des dispositions similaires sont en outre en cours d'élaboration pour les agents communaux. Enfin, un code de déontologie doit aussi être rédigé pour le Parlement et les politiciens communaux.
- Nous publierons **les mandats des décideurs publics**, notamment dans les sociétés commerciales, afin de prévenir tout conflit d'intérêts.
- Nous **simplifions** la mise en place d'une **commission d'enquête** parlementaire de façon à améliorer le contrôle parlementaire.
- Nous réexaminerons la loi sur la protection des données à la lumière des développements observés en la matière au niveau européen. La **protection de la sphère privée**, tant dans le domaine privé que public, sera renforcée.
- Nous voulons **réformer la loi sur le service de renseignement de l'Etat** notamment en développant davantage le contrôle parlementaire. Un chargé du service de renseignement sera désigné. Une commission d'historiens étudiera les activités menées par le service de renseignement avant 2004.
- Conformément à nos engagements internationaux, nous analyserons les dispositions légales dont nous disposons dans la lutte contre la **corruption nationale et locale**, et le cas échéant, nous l'étofferons.

2.3. Des voies administratives rapides et transparentes

L'économie a besoin de liberté. La société a besoin de sécurité. L'État doit dès lors veiller à la sécurité de la planification. Dans une économie sociale de marché, l'État doit principalement assurer que les services sont accessibles sur l'ensemble du territoire, qu'ils soient abordables et uniformes. L'État doit également garantir les avantages compétitifs nécessaires à l'économie.

- Nous poursuivrons de manière conséquente la **simplification administrative**, tout en veillant à ne pas porter atteinte à l'indispensable transparence au niveau des procédures décisionnelles et qui caractérisent l'Etat démocratique.
- Nous poursuivrons l'harmonisation et l'accélération des **procédures administratives et politiques d'autorisation et de prise de décision**.
- Nous désignerons un **ministre « d'ancrage »**, qui sera chargé de coordonner les procédures décisionnelles lorsque celles-ci sont partagées. Il devra dans la mesure du possible aboutir à une décision uniforme.

- Nous attribuerons une **fonction d'arbitrage au ministre d'État** en cas de discordance entre les ministres.
- Nous n'érigerons **pas d'obstacles économiques supplémentaires et déraisonnables** dans le cadre de la transposition des directives de l'UE. Nous appliquerons à cet égard le principe « Toute la directive, rien que la directive ». Nous n'allons pas abroger les dispositions existantes dans le domaine de la politique sociale.
- Nous introduirons la règle selon laquelle « **le silence de l'administration vaut accord** » dans le cadre de l'e-gouvernement.
- Nous déterminerons des **normes préalables** et d'application générale au niveau des autorisations d'exploitation. Nous voulons offrir aux investisseurs une sécurité de planification en nous inspirant notamment des dispositions allemandes. Nous pouvons ainsi délivrer des autorisations provisoires et conditionnelles sur cette base.
- Nous entendons **dissocier le permis de bâtir de l'autorisation d'exploitation**, à condition toutefois que le demandeur fournisse des garanties à l'État. En cas de refus justifié de l'autorisation d'exploitation, le demandeur ne saurait réclamer des dommages-intérêts.
- Nous **simplifions les régimes de compensations** en matière des politiques environnementales.
- Nous poursuivons **la simplification administrative** et le déploiement de l'e-gouvernement conjointement avec la politique du guichet unique.

De nombreuses décisions interviennent dans les **communes** ou requièrent leur intervention dans la procédure. La sécurité de planification exige que les procédures soient également accélérées à ce niveau.

- Nous entendons mieux séparer les **compétences nationales et communales**.
- Nous supprimerons les **commissariats de district** sous leur forme actuelle et nous regrouperons leurs compétences dans une structure administrative placée sous l'égide du ministère de l'intérieur. Ensemble avec la réforme envisagée des dispositions relatives au contrôle des communes, les présentes modifications permettront des procédures et prises de décisions accélérées.
- Nous entendons décider **l'incompatibilité entre les mandats de député et de bourgmestre** dans le cadre de la réforme territoriale. Le statut des bourgmestres sera renforcé lorsque le nombre de communes aura été réduit par le biais de fusions.
- Nous souhaitons créer une Chambre des élus locaux.
- Dans le cadre des avis sur l'évaluation environnementale stratégique (EES) ainsi que des règlements communaux, nous communiquerons aux communes concernées la position du ministre compétent dans un **délai de trois mois**. Si ce délai n'est pas respecté, la commune pourra décider librement.

- Nous appliquerons dans une plus large mesure le « **principe du contradictoire** », ainsi que la « **consultation préalable** ». Les décisions communales seront ainsi transposées plus rapidement et plus efficacement.
- Nous reconnaitrons la correspondance électronique, **l'échange numérique d'informations** et l'archivage numérique des dossiers entre les communes et les administrations.
- Nous ne supprimerons pas les **participations citoyennes** existantes, mais nous les rationaliserons et nous les regrouperons.

2.4. L'administration au service des citoyens

Les services publics sont la pierre angulaire de l'État. Le CSV souscrit au statut de la Fonction publique. Celui-ci ne constitue cependant pas une fin en soi. La neutralité et l'efficacité doivent être garanties. Les services publics s'adressent à tous les citoyens. Il est nécessaire d'assurer un service public de qualité et facilement accessible.

En accord avec le syndicat des fonctionnaires représentatif à l'échelle nationale nous avons élaboré une **réforme** en profondeur **de la fonction publique** et nous l'avons soumise au Parlement. À travers cette réforme tournée vers l'avenir, nous souhaitons moderniser les structures de l'administration, instaurer un système d'évaluation transparent, simplifier les structures salariales, harmoniser les possibilités d'avancement, introduire une filière de carrière « Bachelor », reconnaître l'apprentissage tout au long de la vie, introduire la gestion par objectifs, améliorer la collaboration au sein des services administratifs, réformer la période de stage, optimiser la formation y afférente et réduire les indemnités de stage.

- Nous introduirons **un code de déontologie** pour tous les fonctionnaires et les agents de l'État afin de prévenir les conflits d'intérêts.
- Nous prendrons en considération dans la plus large mesure possible des spécificités du secteur public. Cette réforme améliorera **la qualité de la fonction publique**.
- Nous **soutenons cette réforme et l'accord salarial**. Nous mettrons en pratique le paquet de mesures défini et en respectant le calendrier convenu. Nous évaluerons la réforme de la Fonction publique à intervalles réguliers et nous en dresserons un bilan à la fin de la législature.
- Nous poursuivrons les négociations salariales avec le syndicat représentatif à l'échelle nationale. Au cours de la prochaine législature, la **politique salariale** ne peut être que **modérée**. Elle doit tenir compte de la situation budgétaire et de l'évolution de l'économie. L'accord salarial conclu avec la CGFP fait suite à un gel des salaires pratiquement inédit de cinq ans. Ensemble avec la réforme salariale, cet accord garantit la neutralité budgétaire.
- Nous entendons procéder à une **analyse des différentes professions** de la fonction publique. Nous ne souhaitons pas seulement examiner les carrières et les fonctions, mais aussi décrire avec précision les situations de travail. Les méthodes de recrutement ciblées et axées sur les compétences qui en résulteront contribueront à améliorer davantage encore la fonction publique.

- Nous introduirons les **comptes épargne-temps**. Le projet de loi y relatif sera transposé. Nous examinerons également attentivement les primes étatiques. Les incohérences existantes seront éliminées. Une fonction d’audit interne sera introduite. Nous organiserons ainsi plus efficacement le travail de l’administration.
- Nous entendons promouvoir de manière prioritaire **les échanges entre les citoyens et l’État**. Nous continuerons ainsi à moderniser l’administration publique. Nous souhaitons qu’à l’avenir de nombreux processus administratifs deviennent plus rapides et aisément accessibles. Le portail « guichet.lu » constitue un jalon décisif de la stratégie « e-gouvernement ». Nous entendons continuer à travailler sur cette voie.

2.5. Un Etat de droit efficace

La justice se fonde sur un État de droit fonctionnel. Ceci présuppose à la fois un cadre législatif approprié et un pouvoir judiciaire indépendant. Pour le CSV, il est fondamental de rendre la justice plus compréhensible et plus accessible pour les citoyens. Une administration optimale de la justice s’inscrit dans l’intérêt de l’État et de ses citoyens.

- Nous avons élaboré au cours des dernières années d’**importants projets de réformes**, qui sont pendants devant le Parlement. Il y a lieu de citer parmi ces projets, la réforme de la **loi sur la nationalité** destinée à améliorer la cohésion sociale en soutenant l’intégration, la réforme du mariage, y compris l’ouverture du mariage à des **couples homosexuels**, la réforme de l’adoption à la lumière de la jurisprudence internationale, la réforme du droit de la filiation visant à **l’égalité entre tous les enfants** sur le plan juridique et le droit des enfants adoptifs à connaître leurs parents biologiques.
- D’autres **modernisations** peuvent être citées telles que la mise en œuvre de la réforme du **droit du divorce** inspirée des lois belges et françaises, la **responsabilité parentale commune**, **la réforme de l’administration pénitentiaire** en privilégiant la réinsertion des détenus et les alternatives à la privation de liberté, comme le bracelet électronique. Nous entendons en outre réformer l’exécution des peines en créant une juridiction compétente à ce sujet. D’autres réformes ont trait au droit des faillites. Nous voulons ainsi **éviter les faillites**, repérer les problèmes à un stade plus précoce, donner une « deuxième » chance aux entreprises et mieux lutter contre les faillites frauduleuses. Nous entendons prendre davantage en considération les **droits des salariés** dans le droit des faillites, notamment par une simplification administrative et une accélération des procédures.
- Nous resterons **attachés** aux principes des **réformes projetées**.
- Nous harmoniserons le régime de protection des personnes majeures avec la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Nous souhaitons ainsi améliorer le cadre légal de la protection afin qu’il tienne compte des besoins individuels. Nous envisageons d’introduire en sus une **disposition de protection personnelle** qui donne aux personnes la possibilité d’organiser de manière anticipative le régime de protection dont elles auront

peut-être besoin un jour. Cette mesure renforcera la capacité décisionnelle tant des personnes concernées que de leurs familles. Ces dispositions régiront également l'accueil des personnes sous régime de protection dans des établissements de soins.

- Nous créerons **le juge aux affaires familiales**. Il sera compétent à l'avenir pour les questions ayant trait aux pensions alimentaires et à la responsabilité parentale, et ce y compris en dehors d'une procédure de divorce.
- Nous voulons **alléger le code pénal et le code de procédure pénale, décorrectionnaliser différents délits**, améliorer l'accès à un avocat, accélérer et raccourcir les procédures pénales, et en diminuer le nombre.
- Nous souhaitons **simplifier et raccourcir les procédures** grâce à l'emploi de moyens électroniques modernes.
- Nous améliorerons la formation initiale de la police judiciaire. Ses effectifs chargés de la **lutte contre la criminalité économique et financière** seront augmentés. Sa structure organisationnelle sera optimisée. Elle restera néanmoins pleinement intégrée dans la structure de la police grand-ducale.
- Nous adapterons **l'assistance judiciaire** aux nouvelles données sociétales.
- Nous créerons une forme de **société sans but lucratif**. La législation sur les fondations et les associations sans but lucratif sera simplifiée.
- Nous consoliderons **l'indépendance de la justice** à travers un dialogue entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Nous mettrons en œuvre les réformes relatives aux nouvelles institutions judiciaires qu'il est prévu d'inscrire dans la constitution. Nous renforcerons l'indépendance du ministère public vis-à-vis du pouvoir exécutif.
- Nous nous prononçons pour la création d'un **ministère public européen**, dont le siège serait installé au Luxembourg.

2.6. Des communes moins nombreuses et plus fortes

Le CSV a toujours défendu l'autonomie communale. La proximité des citoyens est à cet égard une condition essentielle à une vie commune harmonieuse. Qui dit autonomie, dit responsabilité. La solidarité nationale exige que le même traitement soit réservé à tous les citoyens, quelle que soit la commune dans laquelle ils habitent. Nous avons donc besoin de communes moins nombreuses, mais plus fortes. C'est pourquoi nous mettrons en place un cadre national permettant l'égalité de traitement entre tous les citoyens.

- Nous accroîtrons l'autonomie communale et les droits des citoyens. La participation directe des électeurs sera renforcée par une réforme du référendum au niveau communal.

- Nous poursuivrons le réaménagement territorial. De nouvelles fusions permettront de donner naissance à des communes plus fortes, plus autonomes et plus efficaces. Nous organiserons en **2017 un référendum national** sur le réaménagement du territoire.
- Dans une perspective de transparence et de justice accrues pour les citoyens, nous entendons poursuivre la **réforme** annoncée des **finances communales** qui repose sur le principe de l'égalité.
- Nous allons concevoir la **politique des aides étatiques** de manière plus transparente et équilibrée d'un point de vue régional.
- Nous **réformerons la tutelle administrative des communes** afin d'accroître l'autonomie communale. Les mécanismes de contrôle de l'État seront simplifiés, en particulier grâce au moyen des nouvelles technologies de communication.
- Nous ne **privatiserons pas l'eau**. Étant un bien d'intérêt général, l'eau doit rester sous l'autorité publique. **L'approvisionnement en eau** restera une compétence communale. Un approvisionnement en eau de haute qualité à un prix abordable doit être garanti sur l'ensemble du territoire.
- Nous procéderons aux **harmonisations nécessaires** au nom de la solidarité nationale et de la responsabilité sociale. Nous éviterons les disparités inacceptables entre les communes et les citoyens.
- Nous continuerons à soutenir la proposition gouvernementale d'introduire **un prix de l'eau harmonisé**. A long terme, nous aspirons à atteindre un prix de l'eau uniforme. Nous sonderons auprès de la Commission européenne la possibilité d'adapter le prix de l'eau selon un barème social.
- Nous allons **améliorer la qualité des eaux** en impliquant tous les acteurs concernés et les communes. Les mesures relatives à la renaturation, à l'agriculture et à la gestion des eaux usées seront mises en pratique.
- Nous identifierons toutes les **zones de protection des captages d'eau potable** d'ici la fin 2015. Les cartes des risques et des zones inondables seront achevées. Un plan de gestion des risques sera défini d'ici 2015.
- Nous offrirons à tous les citoyens un droit à une aide rapide et compétente en cas d'urgence quelles que soient les régions du pays dont ils sont originaires. La **réforme** proposée des **services de secours** sera transposée. Toutes les unités de la protection civile et des services d'incendie locaux seront réunies dans une structure nationale unique. Elles seront gérées et dirigées conjointement par l'État et les communes.
- Nous favoriserons la **professionnalisation des services de secours**. Seule cette approche peut garantir une disponibilité 24 heures sur 24.

- En même temps, nous **continuerons à soutenir le volontariat**. Les secouristes bénévoles doivent bénéficier d'une reconnaissance morale et matérielle. Le volontariat restera toujours l'épine dorsale de nos services d'assistance. La formation des membres des services de secours sera améliorée par la création d'un institut national de formation, l'engagement de formateurs professionnels et la revalorisation des dédommagements octroyés aux formateurs bénévoles. Les moyens techniques de communication ainsi que le système de gestion des alertes et des interventions seront modernisés en permanence.
- Nous continuerons de percevoir **avant tout la police comme une institution proche des citoyens**. La collaboration avec les communes et les citoyens en vue de l'élaboration de plans locaux de sécurité sera étendue. **Chaque citoyen a droit à la sécurité**. Le gouvernement, les communes et la police ne peuvent reporter leurs responsabilités sur des sociétés de sécurité privées. Nous ferons en sorte que la police puisse accomplir de manière renforcée ses missions. Nous entendons introduire la possibilité pour la police d'ordonner à une personne de quitter temporairement un endroit donné ou de lui interdire l'accès à un endroit précis et ce dans le but de prévenir un danger.
- Nous **réorganiserons l'école de police**. Les effectifs policiers seront augmentés et les sanctions relatives aux voies de fait à l'encontre des policiers seront durcies.
- Nous poursuivrons au niveau de la police la mise en œuvre des propositions de réforme élaborées par le gouvernement sortant en matière salariale et ce parallèlement à la réforme de la police. L'indépendance et le renforcement de l'Inspection générale de la police sont indispensables à cet égard.
- Nous donnerons un nouveau statut aux **agents communaux**. Ils doivent être compétents pour les infractions passibles de sanctions administratives. La police doit être déchargée de ces tâches afin de pouvoir s'occuper en priorité des questions de sécurité.

3. Un Luxembourg avec des chances d'avenir pour les jeunes

3.1. Envie d'apprendre

Pour le CSV, l'école est l'endroit où l'être humain reçoit une formation durable et complète pour devenir une personne à part entière et un citoyen critique paré pour le monde du travail. La formation est la transmission de valeurs et de vertus, de savoirs et de compétences. Au cœur de l'école, cet atelier du futur, se trouve l'enfant qui grandit. En même temps, l'école est également un atelier d'égalité qui accorde les mêmes chances à tous les jeunes. Enfin, l'école est le reflet d'une nation en évolution permanente et très hétéroclite. L'éducation constitue notre matière première la plus importante.

Au cours de ces dernières années, nous avons entamé des **projets de réforme décisifs** et effectué d'importants investissements d'ordre infrastructurel. **L'école primaire** a été réformée de fond en comble. **La réforme de l'enseignement secondaire** peut aujourd'hui s'appuyer sur cette base. **La formation professionnelle** et les **méthodes pédagogiques** ont été également modernisées. Nous avons investi massivement dans un **paysage scolaire** couvrant l'ensemble du territoire.

- Nous allons continuer à développer ces réformes d'avenir. Nous entendons également mieux organiser les programmes scolaires et les adapter aux exigences et aux constats des réformes. L'amélioration ne portera pas sur la quantité, mais bien sur la **qualité de l'apprentissage**. Il nous importe à cet égard de mettre au premier plan la performance et de l'encourager. À cela s'ajoute le dialogue avec les élèves, les parents, les enseignants, le personnel scolaire et les représentants sectoriels. Il appartiendra en fin de compte au Parlement de trancher.
- Nous allons transposer sur le terrain la **réforme de l'enseignement secondaire** déposée au Parlement.
- Nous **continuerons à stimuler la formation professionnelle**. Nous voulons construire des ponts entre les professions dites intellectuelles et manuelles.
- Nous œuvrons pour la plus grande autonomie possible des établissements scolaires. Au niveau de l'école fondamentale, les présidents des comités d'école seront progressivement remplacés par des **directeurs d'école**.

- Nous continuerons à investir dans des **infrastructures scolaires fonctionnelles** et conviviales en accordant une attention particulière aux nouvelles technologies. Nous entendons continuer à promouvoir la possibilité d'une « école à plein temps ». Il en va de même des structures d'accueil.
- Nous **continuerons à renforcer l'éducation différenciée (EDIFF)**. L'encouragement et l'ancrage de la pédagogie de l'inclusion dans les écoles fondamentales seront poursuivis. Les écoles et les structures qui dispensent une éducation différenciée seront renforcées et organisées de manière plus flexible. Nous entendons en outre proposer des modèles d'écoles destinés aux enfants ayant des troubles d'apprentissage ou des troubles comportementaux.
- Nous **développerons la formation continue**. Le Luxembourg doit devenir ainsi une société de la connaissance et de la compétence.
- Nous continuerons à soutenir les écoles privées et les écoles internationales. Elles contribuent à la **diversité du paysage scolaire** et favorisent la cohésion sociale. Nous analyserons également les besoins et les possibilités d'un soutien spécifique pour les enfants particulièrement doués.
- Nous n'entendons pas soutenir de nouvelles réformes d'ordre structurel une fois que l'ensemble des réformes engagées auront toutes été adoptées. Le système de l'enseignement a besoin de **stabilité politique et de calme**. L'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire doivent constituer un ensemble monobloc.
- Dans la mesure du possible, nous assurerons une **offre de scolarisation adaptée** aux différents élèves. A cette fin, nous entendons améliorer les relations entre les enseignants et les élèves en ayant recours à une personne de référence. Les enfants et les adolescents doivent être responsabilisés et résoudre leur propres conflits dans l'optique de prévenir le phénomène croissant de la violence à l'école.
- Nous entendons nous **appuyer sur les points forts des élèves**. Le profil des élèves sera mieux cerné afin de les orienter plus efficacement. Nous réformerons le CPOS (Centre de psychologie et d'orientation scolaires) et le SPOS (Service psychologique d'orientation scolaire).
- Nous donnerons à la « Maison de l'orientation » une base légale. L'information et la consultation scolaire et professionnelle des jeunes et des adultes devront être régionalisées de manière plus intensive.
- Nous ajusterons l'offre en matière d'enseignement aux besoins réels. A cette fin, nous créerons une **possibilité d'alphabétisation en français ou bilingue**. La langue anglaise acquiert une importance de plus en plus prononcée dans le système plurilingue.
- Nous continuerons à sensibiliser de manière plus ciblée les filles aux métiers typiquement masculins et les garçons aux métiers typiquement féminins.
- Nous entendons continuer à développer des **spécialisations de haute qualité**.

- Nous entendons simplifier **l'évaluation des compétences** ce qui facilitera la vie tant des enseignants que des parents et des élèves. Les élèves présentant un risque élevé de décrochage scolaire seront repérés de manière plus précoce et se verront proposer des soutiens.
- Nous misons sur le goût des enseignants d'apprendre et d'enseigner. Dans une **société de la connaissance, les enseignants sont les artisans de l'avenir**. C'est la raison pour laquelle la formation continue – en collaboration avec l'Uni.lu - ainsi qu'une évaluation objective et juste sont importantes. Nous soumettrons la formation des enseignants à un monitoring et nous l'adapterons en cas de besoin. La pratique et la théorie doivent aller de pair.
- Nous voulons continuer à **ouvrir les portes de l'école**. Elle fait en effet partie de la communauté nationale, régionale et villageoise, mais aussi de la communauté sociale, économique et culturelle. Les écoles doivent redevenir les centres de la vie grâce à une étroite collaboration et association avec d'autres structures.

3.2. Notre pays a besoin de plus de personnes hautement qualifiées

Plus de la moitié des nouveaux emplois créés au Luxembourg exigent un diplôme de l'enseignement supérieur. De nombreux emplois ainsi nouvellement créés ne peuvent être occupés actuellement que par des frontaliers ou de nouveaux migrants. Dans l'intérêt de notre pays, le CSV veut amener davantage de Luxembourgeois à se diriger vers l'enseignement supérieur.

La mobilité internationale des étudiants luxembourgeois a toujours été dans l'intérêt d'une société ouverte et d'une économie compétitive. Nous continuons donc à promouvoir la mobilité des étudiants même après la création au Luxembourg d'une université. Le principe **de l'autonomie des étudiants** figure pour nous au premier plan. Nous souhaitons en outre respecter le droit européen et éviter de grever davantage les finances publiques.

- En complément à une bourse de base, la **mobilité internationale**, les frais d'inscription et les difficultés sociales éventuelles constitueront les principaux critères du mode de calcul. Des bourses d'excellence récompenseront en plus les performances exceptionnelles pendant les études.
- Nous **continuerons à développer l'Uni.lu** qui est devenue une université de renommée internationale. Les initiatives porteuses d'avenir dans la recherche et l'enseignement seront soutenues de manière ciblée: groupes professionnels dans le secteur financier, les sciences naturelles et les mathématiques, ainsi que le centre pour l'apprentissage tout au long de la vie.
- Nous achèverons rapidement la réforme de l'Uni.lu dans l'optique d'une autonomie pédagogique élargie et d'un pouvoir de codécision accru des étudiants. Nous créerons **un statut d'étudiant spécifique**, qui permettra de renforcer leurs droits en matière de sécurité sociale, d'assouplir les conditions imposées par le droit du travail, de faciliter les stages et d'accéder à un prix réduit aux transports en commun, à la culture et au sport.

- Nous réorganiserons les conditions-cadres relatives à **la reconnaissance des diplômes** et des qualifications professionnelles dans le souci d’une meilleure efficacité et nous en simplifierons le volet administratif. Nous inciterons les particuliers à proposer des logements d’étudiants (p. ex. projet « babuschka »). Les filières de BTS, qui offrent une bonne voie d’accès au marché du travail, seront développées.
- Nous voulons promouvoir une **plus grande culture scientifique**, en particulier parmi les enfants et les adolescents.

3.3. Donner une chance à chaque jeune

Les jeunes non qualifiés sont spécialement exposés à un risque accru de chômage. Ils souffrent par conséquent d’une absence de perspectives inacceptable. Ils risquent de dérailler. Le CSV entend y mettre le holà. A cette fin, il mise principalement sur la responsabilité des jeunes eux-mêmes. En contrepartie, il créera le cadre nécessaire pour que les initiatives personnelles des jeunes puissent s’épanouir.

- Nous analyserons l’offre de **l’école de la deuxième chance**, et au besoin, nous la développerons. L’accent doit être mis avant tout sur la qualification professionnelle. De même, nous privilégierons systématiquement l’apprentissage pour les adultes à une mesure en faveur de l’emploi.
- Nous garantirons un **droit à l’enseignement** à tous les jeunes sans contrat de travail ou d’apprentissage jusqu’à l’âge de 18 ans.
- Nous entendons lancer **un passeport pour l’emploi** reconnu par le patronat, qui uniformisera tous les instruments existants. Nous améliorerons et élargirons avec le patronat le système de formation professionnelle en alternance dit « système dual ». Les jeunes qui ont quitté l’école prématurément devraient ainsi également obtenir une qualification.
- Nous augmenterons sensiblement la part de formation formelle de toutes les mesures en faveur de l’emploi. Nous **débloquerons des crédits** pour que l’État puisse jouer dûment son rôle d’entreprise de formation (système dual).
- Nous voulons proposer à chaque jeune sans emploi, dans un délai maximal de quatre mois, une **place vacante**, une formation ou une mesure en faveur de l’emploi. Les jeunes sans emploi seront « activés » plus tôt. Le plan d’action en faveur des jeunes sera revu de façon à être plus ambitieux. L’Agence pour le développement de l’emploi (ADEM) sera renforcée au niveau de ses services de placement.
- Nous rendrons les **clauses d’acceptabilité plus strictes**. Tout jeune non qualifié devra accepter tout travail qui lui est proposé. Une multitude de mesures en faveur de l’emploi des jeunes ont été décidées au cours des dernières décennies. Il est temps de rationaliser cette pléthore de mesures opaque.

- Nous entendons soumettre les mesures en faveur de l’emploi que sont le Contrat d’initiation-emploi (CIE) et le Contrat d’appui-emploi (CAE) à une analyse qualitative permanente. Nous entendons à cette fin travailler de manière plus étroite avec les acteurs économiques.
- Nous remanierons **le cadre légal relatif aux initiatives en faveur de l’emploi**. Les mesures en faveur de l’emploi des jeunes, qui relèvent de la compétence de plusieurs administrations, seront analysées et évaluées afin de déterminer leur efficacité, et le cas échéant, regroupées.
- Nous orienterons la finalité et le financement des mesures en faveur de l’emploi afin que le jeune décroche en fin de compte **un contrat de travail à durée indéterminée**.

3.4. Écouter la voix des jeunes

A nos yeux, notre mission principale consiste à offrir à tous les jeunes l’opportunité de terminer leurs études par l’acquisition d’un diplôme, gage de réelles perspectives d’intégration sur le marché du travail. Les jeunes ne sont pas seulement des adultes en devenir. Les jeunes ont leur propre vie, leur propre univers affectif, leurs propres préoccupations, leurs propres centres d’intérêts.

- Nous donnerons aux jeunes une voix qui sera entendue. Les pouvoirs du parlement des jeunes seront renforcés. Le cas échéant, des **parlements régionaux et sectoriels des jeunes** seront formés sous son égide.
- Nous entendons créer au niveau de chaque commune une **commission de la jeunesse**, qui devra également inclure des jeunes de 15 à 18 ans.
- Nous offrirons une **formation politique dans les écoles**, et ce sur l’ensemble du territoire. Les compétences des enfants et des adolescents en matière de médias seront encouragées. L’éducation aux médias et une utilisation plus sûre d’internet « safer internet » seront renforcées.
- Nous développerons les possibilités pour les jeunes de s’impliquer dans la vie politique de la société.
- Nous soutiendrons les organisations et les associations de la jeunesse dans **l’intégration des enfants et des adolescents d’origine étrangère** ou atteints d’un handicap. Les jeunes disposeront d’opportunités sportives et culturelles communes plus nombreuses. Les maisons de jeunes et les organisations et associations de la jeunesse doivent proposer des loisirs de haute qualité et qui aient un sens.

4. Un Luxembourg sous le signe de la croissance et de la diversification

4.1. Compétitif par l'innovation, la qualification et la productivité

L'économie luxembourgeoise s'appuie sur des de solides avantages compétitifs que nous entendons préserver et sauvegarder. Nous devons constamment créer de nouvelles richesses économiques. Nous vivons dans un pays à salaires élevés, qui tire principalement ses revenus de l'exportation. Nous devons par conséquent fournir des produits et des services de haute qualité, qui puissent s'imposer avec succès dans un environnement économique marqué par la globalisation. Investir dans la politique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation c'est investir dans l'avenir du pays. Le CSV veut faire avancer la transition de niches de souveraineté vers des niches de compétences. La société de la connaissance joue un rôle central à cet égard. Nous entendons établir le Luxembourg comme pôle de recherche international.

- Nous ferons de la recherche et de l'innovation une **priorité budgétaire**. Nous entendons mieux coordonner et lier davantage nos savoir-faire en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Nous voulons dynamiser durablement notre croissance économique au travers de ce triangle de la connaissance.
- Nous allons nous concentrer sur les axes que sont les finances internationales, le droit européen, la biomédecine, les technologies de l'information, de la communication et de l'espace, les matériaux innovants et les technologies environnementales et énergétiques. C'est seulement ainsi que nous pourrons **utiliser efficacement les ressources publiques**.
- Dans le cadre de la création et du **développement de centres de compétence**, nous construirons des ponts en temps utile avec l'économie et la société. Nous allons transposer rapidement les réformes déjà engagées de l'université, du Fonds national de la recherche et des centres de recherche publics. Nous fusionnerons notamment le CRP Gabriel Lippmann et le CRP Henri Tudor.
- Entre 2014 et 2017, nous développerons la Cité des sciences de **Belval en tant que phare** de l'excellence dans l'enseignement, la recherche et l'innovation. Le campus de Limpertsberg sera

revalorisé pour devenir un centre de compétence dans le domaine juridique et financier. Dans les « Learning Cities » nous voulons que les citoyens soient attirés par les connaissances et les institutions de l'innovation. Nous souhaitons par ailleurs définir une stratégie pour le soutien et la coordination des sciences sociales.

- Nous adapterons constamment les **conditions-cadres propices à l'économie**. Nous ajusterons l'environnement réglementaire. Nous mettrons prioritairement les outils d'accompagnement, tels que la SNC, au service des petites et moyennes entreprises. Nous poursuivrons également l'allègement des charges administratives. Il en va de même pour le plan d'aménagement sectoriel des zones d'activités économiques.
- Nous réduirons notre dépendance énergétique et nous approvisionnerons l'économie en énergie propre et à coût abordable. L'approvisionnement énergétique est essentiel pour notre compétitivité. **L'économie et l'efficacité énergétiques** sont dès lors pour nous des priorités absolues.
- Nous investirons dans des réseaux intelligents et performants ainsi que dans de nouvelles capacités de stockage. Nous développerons la **consultance énergétique**, en particulier pour les petites et moyennes entreprises.
- Nous augmenterons la **part des énergies renouvelables** dans le dosage énergétique à au moins **11 %** à l'horizon 2020. La mise au point de biocarburants de deuxième et troisième générations et la production de biogaz à partir de résidus seront soutenues. Nous procurerons ainsi de nouveaux piliers à l'agriculture et à la sylviculture.
- Nous pensons que les salaires doivent être adaptés proportionnellement à l'évolution de la productivité. Nous n'augmenterons pas les **charges sociales sur salaires des entreprises**.
- Nous préparerons une réforme de l'indexation automatique des salaires à l'issue de consultations au sein de la « tripartite ». Notre objectif est d'aboutir au versement d'**une seule tranche indiciaire par an au maximum**. Les produits nocifs pour la santé, comme le tabac ou l'alcool, n'ont pas leur place dans le panier de l'index. Les produits nocifs pour l'environnement doivent en principe en être exclus. À partir d'un certain niveau, les prix des carburants ne doivent plus être pris en considération dans le calcul de l'index. Les prix du mazout de chauffage et leurs augmentations doivent par contre rester pleinement intégrés dans le panier de l'index. Nous procéderons en outre à une analyse consensuelle des mesures d'accompagnement du versement d'une tranche indiciaire maximale.
- Nous adapterons régulièrement le **salaire social minimum** à l'évolution générale des salaires.
- Nous inviterons les partenaires sociaux à reprendre le **dialogue social** et nous les soutiendrons.

4,2. Des finances publiques saines : une nécessité

Pour un petit pays, la solidité des finances publiques revêt une importance primordiale. Sans solidité des finances publiques, aucune croissance économique n'est possible.

Sans solidité des finances publiques, la stabilité politique et la cohésion sociale sont menacées. Sans solidité des finances publiques, nous réduisons notre marge de planification politique et nous mettons en jeu notre avantage le plus essentiel. De ce fait, le CSV vise pendant les prochaines cinq années une trajectoire budgétaire stable.

- Nous nous efforcerons de ramener les **finances publiques à l'équilibre d'ici 2017**. Le déficit budgétaire et la dette publique se sont certes aggravés, mais ils restent contrôlables. Ils ne doivent pas échapper à notre contrôle. Le Luxembourg occupe toujours une excellente position au regard d'autres pays.
- Au cours de la prochaine législature, nous n'allons pas adopter de **lois coûteuses qui introduisent de nouvelles prestations**. Des efforts d'économies supplémentaires sont indispensables. Nous avons besoin non pas d'une politique d'austérité au détriment de la croissance économique, mais d'une politique d'économies équilibrée.
- Nous continuerons à baisser, comme nous l'avons d'ailleurs déjà fait au cours des dernières années, **les dépenses de consommation de l'État**, sans toutefois compromettre le bon fonctionnement des administrations. Chaque ligne de crédit devra être nouvellement justifiée lors de l'élaboration du budget. Nous avons besoin d'une structure budgétaire flexible qui dégage des potentiels d'économie. La politique salariale de l'État devra dès lors demeurer modérée.
- Nous maintiendrons le **budget des investissements publics à un niveau élevé**. La politique financière est également un volet de la croissance. Les investissements d'aujourd'hui créent les emplois de demain. Les investissements publics doivent être financés en partie grâce à des emprunts. Toutefois les dépenses courantes de l'État ne sauraient être financées via ce moyen. L'endettement public peut périodiquement prendre la forme d'emprunts publics.
- Après les grandes réformes fiscales des vingt dernières années, nous envisagerons à nouveau une **réforme fiscale globale**. Une telle réforme n'a pas été possible durant la législature écoulée à cause des aléas et des risques de la crise économique et financière, mais elle doit à présent être amorcée dans les plus brefs délais.
- Nous ne pouvons pas promettre une baisse substantielle de la charge fiscale, mais nous aspirons à une **restructuration équilibrée du paysage fiscal**. Il est important que l'imposition des entreprises continue de contribuer au maintien de la compétitivité du Luxembourg en tant que lieu de travail et d'investissement.
- Nous n'approuverons **aucune hausse généralisée de la charge fiscale pesant sur les entreprises**. Les entreprises doivent pouvoir choisir à l'avenir entre un taux d'imposition revu à la baisse si l'assiette du calcul fiscal est élargie ou un taux inchangé si les principales possibilités d'abattements actuelles sont conservées. En tout état de cause, les abattements fiscaux doivent être revus quant à leur finalité.
- La **fiscalité des personnes physiques doit également être réformée**. Nous compléterons la liste des crédits d'impôts existants là où ils peuvent conduire à une plus grande équité fiscale.

- Dans la limite des contraintes budgétaires, nous lisserez le taux d'imposition et sa progression, de façon à ce que la charge fiscale soit allégée pour les classes dites moyennes. Nous introduirons une **possibilité d'imposition individuelle**.
- Nous ne pourrons éviter d'adapter la **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**. La perte des recettes fiscales du commerce électronique sera ainsi partiellement compensée. Le Luxembourg conservera le taux de TVA normal le plus bas d'Europe. Le taux de taxation minimal sur les denrées alimentaires de base ne sera pas augmenté et restera à 3%. La perte des recettes de la TVA dans le secteur du commerce électronique ne peut néanmoins être compensée uniquement au moyen de hausses fiscales. Des économies supplémentaires seront nécessaires.
- Nous ne rétablirons pas **l'impôt sur la fortune pour les personnes physiques**. Il a été supprimé à l'occasion de l'introduction de l'impôt à la source. Il n'y aura pas de changements. L'impôt sur la fortune pour les entreprises sera maintenu. Cet impôt génère quelque 300 millions d'euros de recettes par an, recettes auxquelles nous ne pouvons pas renoncer.
- Nous **adapterons l'impôt foncier** à la situation actuelle. Les recettes supplémentaires ainsi dégagées seront versées aux communes.
- Nous **combattons résolument la fraude fiscale**. Il ne s'agit pas d'une peccadille que l'on peut prendre à la légère, surtout en période de crise.

4.3. Occuper les emplois et réduire le chômage

Le travail c'est « la dignité de l'homme ». Grâce à un travail, l'homme peut s'épanouir et prendre part à la vie sociale et économique. Le monde politique doit créer les conditions générales qui permettent aux hommes d'organiser leur vie de manière autonome et responsable. Le CSV mettra à la disposition des citoyens les instruments nécessaires et en qualité suffisante pour leur permettre d'assurer leur subsistance en accédant au marché du travail. La lutte contre le chômage demeure l'objectif suprême de la politique de l'emploi. Elle est toutefois largement tributaire d'autres domaines politiques tels que la formation, l'économie et les affaires sociales.

- Nous ne tolérerons **aucune flexibilisation du droit du travail préjudiciable aux travailleurs**. Les travailleurs ont eux aussi besoin de sécurité pour planifier leur vie. Pour eux-mêmes et pour leur famille.
- Nous continuerons à considérer **le contrat de travail à durée indéterminée comme étant est la règle**. Les stages seront inscrits dans le droit du travail. La protection en cas licenciements abusifs sera renforcée.
- Nous donnerons de nouvelles possibilités aux partenaires contractuels de concevoir d'un commun accord et sur la base de conventions collectives des **modèles de temps de travail flexibles**.
- Nous réformerons le Comité permanent du travail et de l'emploi. Celui-ci devra initier une **coordination** permanente des **mesures contre le chômage**. Le mode de fonctionnement

du Comité de conjoncture sera réorganisé aux fins d'une plus grande efficacité.

- Nous renforcerons les moyens juridiques destinés à éviter le chômage technique. Nous accorderons la priorité à la **sauvegarde de l'emploi en cas de restructuration d'entreprise**. Le recours au chômage partiel comme instrument d'aide sera renforcé par une formation continue obligatoire des travailleurs concernés. Nous introduisons en outre un plan de gestion des ressources humaines au niveau des entreprises. Un tel plan permettra d'anticiper en concertation avec les partenaires sociaux une éventuelle réduction du personnel.
- Nous voulons améliorer et développer la **concertation entre les différents acteurs de la politique de l'emploi**. Au cours des décennies passées, de nombreuses mesures judicieuses ont été créées et financées via le fonds pour l'emploi.
- Nous soumettrons le fonds pour l'emploi à un **audit financier externe**. Un bilan qualitatif contrôlera l'efficacité des différentes mesures de lutte contre le chômage et de réinsertion.
- Nous améliorerons la collaboration entre l'ADEM et les initiatives pour l'emploi. Nous envisagerons la création de **structures d'entreprises bénéficiant d'un soutien public** sur une base plus pérenne (p. ex. dans le secteur de l'assistance de proximité) et qui s'adresseraient aux chômeurs de longue durée.
- Nous réformerons le reclassement interne et externe des travailleurs. Le **reclassement interne** primera en toute circonstance sur le reclassement externe.
- Nous réorganiserons l'ADEM. Nous créerons un établissement public doté d'une direction tripartite (État, syndicats et associations patronales). Nous renforcerons de plus la **collaboration avec les employeurs et le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle**, en ce qui concerne notamment les programmes de formation pour les demandeurs d'emploi.

4.4. L'entreprise est un tout

Au fil des années, le modèle social luxembourgeois a fait ses preuves. Un bon dialogue interne à l'entreprise constitue, même en temps de crise, un facteur de stabilisation pour l'économie tout entière. Le CSV veillera à ce que les partenaires sociaux, à savoir les syndicats et le patronat, puissent continuer de disposer à l'avenir d'instruments légaux adaptés. Il est possible de lier des intérêts communs grâce à une approche consensuelle ayant pour but d'améliorer la cohésion dans les entreprises, les conditions de travail et les résultats de l'entreprise.

- Nous mettrons en œuvre le **projet de loi relatif au dialogue social** dans les entreprises qui est pendant devant le Parlement. Ce texte permettra de renforcer le travail syndical dans un environnement économique en rapide mutation. Les avis des partenaires concernés seront pris en considération.

- Nous souscrivons au principe d'autonomie tarifaire des partenaires sociaux. Nous voulons un **paysage syndical pluraliste** au Luxembourg. Nous définirons de manière plus précise le statut des représentants du personnel dans les entreprises, y compris en ce qui concerne leurs obligations vis-à-vis de leur syndicat représentatif au niveau national.
- Nous continuerons à encourager le **dialogue social sectoriel**. Des pans entiers de l'économie peuvent ainsi aboutir à un accord consensuel, comme l'ont illustré récemment le secteur de la construction et le transport aérien. Une telle entente constitue une garantie pour notre compétitivité et pour les intérêts légitimes des travailleurs. L'objectif commun est le maintien de l'emploi.
- Nous discuterons avec les partenaires sociaux de la possibilité d'introduire des **arrangements extrajudiciaires afin de régler des litiges individuels** en matière de droit du travail ou de sécurité et santé au travail. L'instance de médiation prévue au sein du comité permanent du Travail et l'Emploi pourrait constituer un cadre approprié à cette fin.
- Nous adopterons le **plus rapidement possible une loi contre le harcèlement (mobbing)**. Nous voulons ainsi prévenir et contrer les actes de harcèlement sur le lieu de travail. Nous soutiendrons les associations de lutte contre le harcèlement dans leurs activités.

4.5. La croissance par la diversification

L'économie a besoin de liberté. Elle a également besoin de soutien. Afin de pouvoir sortir de la crise, il est impératif de définir aujourd'hui les priorités de demain. A côté du secteur financier dominant, le CSV entend continuer à diversifier l'économie. La société de la connaissance nous offre une multitude de nouvelles opportunités. Nous offrirons toutefois également de nouvelles opportunités de développement aux secteurs économiques traditionnels comme l'industrie ou l'agriculture. Nous soutiendrons et nous stimulerons de manière déterminante le secteur des classes moyennes qui représente 20.000 sociétés et 180.000 emplois, et plus particulièrement les indépendants et les artisans. C'est ainsi que de nouvelles idées économiques pourront être réalisées.

- Nous instaurerons un **statut pour les indépendants** et une institution de microfinance. De nouvelles activités indépendantes verront ainsi le jour et l'esprit d'entreprise sera promu.
- Nous analyserons de manière détaillée la forme juridique de la « s.à.r.l simplifiée ». La **succession dans les petites et moyennes entreprises** sera simplifiée grâce à de meilleures conditions-cadres. Le quatrième plan d'action en faveur des PME sera mis en œuvre.
- Au niveau des appels d'offres publics, nous prendrons en considération outre le prix d'autres critères de sélection. Le respect des dispositions du droit du travail, du droit social ainsi que le respect des dispositions relatives au salaire sont tout aussi importants. Ainsi, on évitera les pratiques de prix déloyales (dumping). Les contrôles doivent être intensifiés, afin de s'assurer que les dispositions du droit du travail et du droit social soient bien respectées. Nous nous assurerons en outre que les appels d'offres publics concernant les projets étatiques d'une

certaines entreprises seront lancées dans les différents secteurs individuels de l'artisanat. On permettra ainsi à un nombre accru d'entreprises de poser leur candidature.

- Après l'introduction du « badge social » dans le secteur de la construction et l'artisanat, nous entendons également procéder à des **contrôles sur les chantiers de manière plus conséquente**. Il faut mettre un terme au travail au noir et au dumping social.
- Nous entendons poursuivre l'**égalité sociale entre les travailleurs indépendants et les salariés**, en ce qui concerne notamment la sécurité sociale et les allocations de chômage. Les indépendants bénéficieront pour l'essentiel des mêmes aides étatiques que les autres entreprises. Nous mettrons également les professions libérales sur le même pied d'égalité. Nous leur permettrons d'accéder aux régimes complémentaires de pensions institués pour les entreprises.
- Nous entendons rester une place financière attrayante qui séduit par ses compétences et sa capacité d'innovation. Nous façonnerons les conditions-cadres de telle sorte que la place financière luxembourgeoise continue à jouer un rôle de premier ordre en matière de gestion de la fortune et des fonds d'investissement.
- Nous allons continuer à développer la promotion et le **marketing de la place financière** sous la régie de l'Etat. Nous ferons en sorte que le Luxembourg puisse accéder dans une plus large mesure aux centres de croissance en dehors des frontières de l'Europe, principalement, mais pas uniquement, en Asie.
- Nous aiderons la place financière à acquérir une **réputation irréprochable**. Nous appliquerons les règles internationales et nous participerons à la mise en place de nouvelles normes au sein de l'UE et de l'OCDE. En même temps, nous plaiderons pour que les mêmes règles valent pour toutes les grandes places financières du monde.
- Nous préserverons voire nous renforcerons notre paysage industriel, et ce malgré la crise. Dynamiser, diversifier et innover : voilà ce qui nous tient particulièrement à cœur. Nous créerons un **environnement favorable à l'industrie**, lui permettant ainsi de continuer à opérer des investissements et à rester compétitive. Les incitations directes et fiscales au profit de la recherche et de l'innovation seront renforcées. Le secteur industriel de la transformation sera développé pour devenir un nouveau pilier de l'économie.
- Nous prolongerons et nous étendrons la **stratégie en matière de hautes technologies** de ces dernières années, stratégie qui repose sur les modes d'information et de communication modernes et qui a été couronnée de succès. Nous exploiterons les réseaux de communications électroniques (« data network ») et les centres de traitement de données (« data center ») comme un atout notamment en matière de Cloud Computing. Les centres de compétence en matière de commerce électronique et des jeux informatiques seront développés. Le Luxembourg est un lieu d'implantation privilégié pour les sociétés émanant du secteur des nouvelles technologies qui est un pilier important de l'économie luxembourgeoise. A lui seul, il représente quelque 7% du PIB. Nous entendons poursuivre dans cette voie.

- Dans le domaine de la **biomédecine**, nous miserons sur les interconnexions avec les nouvelles technologies. Nous continuerons à soutenir les clusters existants, et qui sont de formidables outils de promotion du Luxembourg comme site d’implantation concurrentiel (environnement, santé et TIC). De nouvelles initiatives du même type seront encouragées. Il importera également de définir ensemble avec les secteurs de la recherche et de l’innovation les nouveaux domaines économiques porteurs d’innovation en la matière et de les soutenir. Le Luxembourg sera promu en tant que **centre d’excellence en matière d’ITC**. La **stratégie de cyber-sécurité**, d’ores et déjà élaborée, sera utilisée en tant qu’atout concurrentiel.
- Nous continuerons à encourager le Luxembourg en tant que site de **production cinématographique** par le biais d’aides ciblées et la promotion du festival de cinéma « Discovery Zone ».
- Nous continuerons à **développer l’activité logistique** en investissant de manière ciblée dans l’infrastructure, la technique de transbordement et la e-logistique. Nous optimiserons la chaîne des transports au moyen des nouvelles technologies assistées par satellite et de la robotique. Le pôle logistique du Luxembourg, avec l’aéroport et le site de transbordement du fret ferroviaire entre Dudelange et Bettembourg, joue un rôle déterminant dans notre stratégie de diversification.
- Nous contrôlerons plus rigoureusement le **respect des temps de conduite et de repos** dans le transport international dans l’optique de réduire les risques pour la sécurité.
- Nous adapterons en permanence la législation dans le sens d’une **protection aussi large que possible des consommateurs**.

4.6. Agriculture, viticulture et tourisme : conforter nos atouts traditionnels

L’agriculture, l’horticulture, la viticulture et le tourisme sont des éléments essentiels de notre économie. Nous voulons lier l’innovation et la qualité. Les agriculteurs et les vigneron ont eux aussi droit à un revenu approprié. Seules des exploitations fortes et économiquement saines peuvent à terme produire des denrées alimentaires, entretenir les paysages cultivés et préserver les campagnes. Nous avons dès lors besoin d’une juste combinaison d’exploitations de différentes tailles et orientations.

- Nous continuerons à l’avenir de plaider auprès des instances européennes pour que le Luxembourg garde en grande partie son statut de **région agricole défavorisée**.
- Nous mettrons en œuvre rapidement la réforme de la politique agricole commune pour la période 2014 à 2020 (PAC 2014-2020). Ce faisant, nous tiendrons compte des **caractéristiques spécifiques de notre agriculture**. Nous identifierons les surfaces qui sont importantes pour l’agriculture et ne peuvent servir de surfaces de compensation au sens de la loi sur la protection de la nature.

- Nous préserverons un **secteur agroalimentaire compétitif** et fort au Luxembourg. Les instruments de consultation existants seront développés, à la fois dans le secteur végétal, animal et économique. La chambre de l'agriculture prendra en charge la coordination.
- Dans le cadre de la nouvelle loi agricole, nous utiliserons pleinement la marge de manœuvre du droit de l'UE afin de continuer à soutenir à l'avenir la modernisation des exploitations par le biais **d'aides à l'investissement**. Nous serons particulièrement attentifs dans ce cadre aux **jeunes agriculteurs**.
- Nous poursuivrons l'élaboration d'un plan d'action avec les agriculteurs biologiques dans le but d'assurer un **avenir durable à l'agriculture biologique**. Des surfaces protégées agricoles seront définies.
- Nous allons nous investir pour que les infrastructures nécessaires à l'implantation du lycée technique agricole sur le site de Gilsdorf puissent être réalisées rapidement. Un **centre de compétence et d'innovation « Agro-Bio-Tech »** sera créé dans le centre régional urbain au nord du pays que constitue la « Nordstad ». Nous exploiterons les synergies entre les administrations, la recherche et la formation pour stimuler les innovations dans ce domaine.
- Nous faciliterons **l'accès des produits de qualité luxembourgeois aux cuisines et aux restaurants des hôpitaux, des écoles, des crèches et des maisons de retraite**. Des campagnes publicitaires ciblées, p. ex. « Sou schmaacht Lëtzebuerg », seront soutenues.

L'objectif de notre **politique viticole** est de faire de toute la région de la Moselle un pôle économique dynamique. La viticulture, ainsi que l'œnotourisme, jouent un rôle important dans la préservation de nos paysages exceptionnels. La viticulture confère sa spécificité à la région de la Moselle. Une exploitation rationnelle et économique des vignobles, conforme aux impératifs écologiques et aux principes du développement durable, doit toujours être visée et encouragée.

- Nous considérons la **qualité comme la première priorité** dans la production de vin et de raisin. Nous tiendrons compte de ce principe de qualité dans l'introduction de l'AOP (« appellation d'origine protégée »), qui se substituera à l'actuelle AOC (« appellation d'origine contrôlée ») en 2014.
- Nous continuerons à soutenir une exploitation des vignobles, qui soit durable et proche de l'espace naturel, par le biais de la **prime à l'entretien du paysage et de l'espace naturel** et d'autres programmes de protection de l'environnement.
- Nous renforcerons en matière de conseils la collaboration avec l'Institut viti-vinicole. La culture de la vigne et le vin produit seront ainsi sans cesse améliorés. Un **guichet administratif centralisé pour les vigneron**s sera en outre installé à Remich. La viticulture en coteaux, particulièrement difficile, sera également soutenue.
- Nous lancerons des **campagnes publicitaires ciblées tant dans la Grande Région que dans des pays plus éloignés** afin d'accroître la notoriété des vins et crémants luxembourgeois de haute qualité et de promouvoir leur image.

- Nous défendrons notre concept stratégique sur la **qualité de vie et la qualité du tourisme** notamment en ce qui concerne le tourisme de congrès et d'affaires, le tourisme culturel, le tourisme industriel, le tourisme rural et le tourisme interne. Le tourisme est devenu une branche économique non négligeable, qui représente à ce jour près de 6 % du PIB. A nos yeux, ce domaine dispose encore d'un potentiel de croissance.
- Nous entendons inciter une plus grande **professionnalisation des acteurs du tourisme**. Ceux-ci doivent repenser, redéfinir, et le cas échéant, réorienter leurs rôles et leurs champs de compétences respectifs.
- Nous favoriserons constamment **l'amélioration de la qualité du tourisme**, aussi bien dans le secteur des services (label Q, ecolabel, EureWelcome, Bed&Bike) qu'au niveau de l'infrastructure touristique (classifications des hôtels et des campings).
- Nous entendons promouvoir **l'activité touristique du Luxembourg** dans le cadre de notre stratégie de promotion générale. La simplification administrative sera poursuivie.

5. Un Luxembourg avec une couverture sociale solide

5.1. Pérenniser aujourd'hui notre système social de demain

Au cours des dernières années, les efforts se sont multipliés pour contrer le soi-disant « mur des pensions » et maîtriser la question du financement de l'assurance-maladie. Pour le CSV, ces mesures sont clairement insuffisantes, comme il l'a souligné notamment à la Chambre des députés. Nous voulons préserver notre système social dans son ensemble pour les générations futures. L'assurance-maladie doit également être finançable à long terme.

- Nous inviterons les partenaires sociaux à réorganiser la nomenclature pour qu'elle inclue les actes de toutes les professions liées à la santé. Nous nous prononçons à cet égard pour une **prise en considération de la thérapie de la douleur**.
- Nous proposerons un **mode de financement des hôpitaux par pathologies**. Le modèle budgétaire actuel est dépassé. Nous proposerons de nouvelles solutions pour garantir financièrement les prestations de l'assurance-dépendance, et le cas échéant, les adapter. Nous souhaitons un meilleur contrôle des prestations et de la qualité des soins tant stationnaires qu'à domicile. La prévention de la dépendance sera intensifiée. On discutera d'un réaménagement des tarifs.
- Nous n'accepterons **pas d'augmentations du taux de cotisation de l'assurance pension**. La récente réforme du système de pension était un premier pas dans la bonne direction, d'autres devront suivre.
- Nous faciliterons la réinsertion professionnelle des malades de longue durée. Les cas de rigueur devront être résolus de manière solidaire. Le **recrutement des malades de longue durée** par leur ancien employeur constituera une **priorité** que nous entendons introduire. Nous réformerons la réglementation relative à la durée maximale de 52 semaines d'incapacité de travail.

Les liens entre la médecine du travail, le contrôle médical et les médecins traitants seront améliorés. Des décisions pourront ainsi être prises en temps utile.

5.2. Le patient au centre de nos préoccupations

Le Luxembourg n'a pas à craindre la comparaison internationale en matière de prestations de santé. Une médecine de pointe à travers tout le pays est assurée tant en ambulatoire qu'au niveau des hôpitaux. Dans les années à venir toutefois, cette couverture subira une pression financière considérable. Avec l'entrée en vigueur de la directive européenne sur la mobilité des patients, le secteur de la santé sera confronté à une plus concurrence. Les caisses de maladie se heurteront à leurs limites si leurs offres restent inchangées en même temps que l'espérance de vie et la progression des maladies chroniques augmentent. Il s'ensuit que les moyens disponibles doivent être utilisés de manière plus efficace. Le CSV entendra réformer en profondeur le système de gouvernance en la matière, tout en plaçant les patients au centre de ses préoccupations.

- Nous prendrons nos distances d'un « système à visée purement lucrative, fragmenté et articulé autour des hôpitaux » (OMS). Nous déterminerons plutôt les **besoins précis de la population** afin de préserver la santé publique. Nous ambitionnons la meilleure prise en charge possible en cas de maladie.
- Nous créerons une « **gouvernance nationale de santé** » avec des représentants des partenaires sociaux, des caisses de maladie, des patients et des professions de la santé. Nous pourrons ainsi contrôler les investissements nécessaires et répartir efficacement les tâches au sein du système de santé. Un groupe consultatif d'experts sera adjoint à cet organe.
- Nous **créerons un « Observatoire de la santé »**. Les données relatives à la santé seront collectées de façon centralisée et anonyme dans le respect de mesures strictes de protection des données. Les travaux sur le projet « e-santé » et l'établissement d'un « dossier unique » seront poursuivis.
- Nous **remanierons la loi sur les droits des patients**, qui sera complétée par des dispositions relatives aux dédommagements en cas d'erreur médicale. Les programmes de prévention actuels seront évalués scientifiquement. Un concept de prévention axé sur les patients sera élaboré sur cette base.
- Nous adapterons les **programmes de prévention** en temps utile aux nouvelles découvertes scientifiques. Les patients seront informés de manière systématique sur les traitements et les soins qui leur seront proposés. Nous entendons définir la médecine préventive en tenant compte de l'âge des personnes concernées et des objectifs précis escomptés. La loi sur la médecine scolaire fera l'objet d'un bilan et sera, en cas de besoin, améliorée.
- Nous entendons promouvoir la mise en place de **grands cabinets collectifs dans l'esprit du système de couverture médicale**. Cette nouvelle forme de médecine générale travaillera au niveau régional de manière étroite avec les services de soins et d'autres catégories professionnelles actives dans le domaine de la santé, ainsi qu'avec les centres spécialisés des hôpitaux. La couverture médicale généralisée revêtira à l'avenir une importance croissante.

- Nous dresserons un **bilan du système du médecin référent**. Celui-ci sera développé dans le cadre d'un programme pour la qualité en tenant compte des résultats thérapeutiques. Le système des maisons médicales sera également évalué. Il sera adapté aux besoins de la population et connectés avec les services d'urgence des hôpitaux.
- Nous ferons avancer l'implantation d'une ou de plusieurs « **maisons médicales pédiatriques** ». Nous continuons à soutenir le développement de la médecine palliative tant au niveau stationnaire qu'au niveau ambulatoire.
- Nous entendons soutenir de manière conséquente le **diagnostic et la chirurgie ambulatoires**. Les centres de compétence spécialisés nationaux sous le contrôle du Centre national d'expertise de la santé seront réorganisés. Les compétences seront ainsi réunies au-delà de la philosophie typique des hôpitaux.
- Nous **renforcerons la couverture médicale dans les régions**. La carte hospitalière sera équilibrée de telle sorte que les services spécialisés y restent implantés en complément aux soins de base.
- Nous créerons des **structures de transition appropriées** pour les patients pour lesquels le séjour stationnaire n'est plus nécessaire, mais le retour au domicile n'est pas encore possible. Ces structures pourraient être intégrées dans les établissements de soins existants. Les possibilités de soins ultérieurs post-hospitaliers seront développées afin d'améliorer de manière ciblée l'état des patients via la réhabilitation.
- En collaboration avec Eurotransplant, nous ferons en sorte que la **médecine de la transplantation** retrouve sa place parmi l'offre de thérapies au niveau national. La population sera davantage sensibilisée à cette problématique.
- Nous soutenons une **psychiatrie moderne décentralisée** et nous nous engageons dans ce contexte à entamer les procédures nécessaires. Des structures ambulantes appropriées seront mises à disposition en nombre suffisant. La psychiatrie doit également jouer un rôle préventif accru, en particulier la pédopsychiatrie. Elle sera connectée aux mesures décidées et mises en œuvre dans le milieu familial. Dans la lutte contre les addictions et les dépendances, une plus grande attention reviendra à la prévention. Nous entendons développer les possibilités thérapeutiques, adapter les programmes de substitution et tenir également compte des spécificités liées au genre.
- Nous **connecterons davantage les professions de la santé**, ce qui nous permettra de mieux diriger les patients vers les services les plus appropriés en fonction de leurs problématiques.
- Nous ferons avancer la loi sur la **reconnaissance de la psychothérapie**. Nous continuerons de travailler sur la réglementation des professions de la santé qui ne sont pas agréées chez nous, et ce en tenant compte des offres de soins et des exigences professionnelles qui existent dans nos pays voisins et en assurant aux patients une sécurité maximale.

- Nous établirons un cadre pour la **formation continue de toutes les professions de la santé**. Nous ajouterons l'apprentissage de la langue luxembourgeoise dans les programmes de formation continue afin d'assurer la compréhension entre le personnel soignant et les personnes prises en charge. Pour les professions psychologiques, pédagogiques et sociales qui ne sont pas suffisamment, ou pas du tout, réglementées à ce jour, nous adopterons une loi-cadre établissant des normes d'éthique professionnelle ainsi que des profils de qualification et de formation initiale et continue.

6. Un Luxembourg avec une société plus juste

6.1. Chaque famille est différente

La politique familiale est bien plus qu'une politique en faveur de la famille au sens classique du terme. Elle inclut les enfants, les adolescents, les personnes âgées et les personnes handicapées. D'autres domaines politiques, comme l'intégration et la solidarité, en dépendent. Le CSV continue à s'engager pour une politique familiale globale, en attachant une importance particulière au bien-être de l'enfant. Au cours des dernières décennies, la politique des prestations familiales a connu une évolution considérable.

- Nous analyserons en détail les prestations familiales et nous proposerons les adaptations nécessaires. Sur base de cet état des lieux, et après consultations avec les partenaires sociaux, nous **refaçonnerons le système des prestations familiales**. Dans ce contexte, nous prendrons en considération une plus grande sélectivité sociale, l'individualisation des droits de l'enfant et l'ensemble des modèles familiaux.
- Nous améliorerons la qualité de la prise en charge de la petite enfance de concert avec les communes. Nous développerons également les **structures d'accueil**. Nous élaborerons une nouvelle loi relative aux familles d'accueil. L'aide et l'accompagnement ambulatoire des enfants et des familles en détresse seront développés.
- Nous entendons introduire un **congé pour les grands-parents actifs**. L'introduction d'une telle mesure devra préalablement être négociée avec les partenaires sociaux. Nous poursuivons le développement de structures d'accueil thérapeutiques pour les enfants et les adolescents présentant des troubles comportementaux. Nous soutiendrons également la création de structures de logements encadrés pour les adolescents. Nous définirons un nouveau plan d'action pour la jeunesse dont les éléments centraux seront la transition vers le monde du travail et l'accès à un logement indépendant.
- Nous mettrons en œuvre le plan d'action national de la santé affective et sexuelle. **L'école des parents** sera développée. L'obtention des allocations post-natales sera liée à la participation à des cours spécifiques. Nous rédigerons des lettres qui seront envoyées aux parents à différents stades essentiels de la vie des enfants : la naissance, la petite enfance, l'entrée à l'école.

- Nous analyserons la loi relative au congé pour raisons familiales et nous apporterons des améliorations en cas de besoin. **Un lieu d'information et de conseil centralisé pour les adoptions** sera institué, sachant qu'il ne peut exister ni sur le plan éthique ni sur le plan juridique de droit à un enfant.
- Nous **réformerons le Centre socio-éducatif de l'État**. La formation continue du personnel encadrant et du personnel formateur sera étendue.
- Nous entendons apporter des modifications à la législation relative à l'« Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand ». Les enfants aussi ont des droits. Un plan d'action national pour les droits des enfants sera élaboré en collaboration avec toutes les parties concernées. La loi sur la protection de la jeunesse sera revue dans l'intérêt de tous les mineurs.
- Nous entendons inscrire la politique du troisième âge dans un cadre politique global, qui devra donner une **image positive de la vieillesse en insistant sur le côté actif et sûr de cette phase de la vie**. Ce plan d'action devra favoriser la participation active à la société de la population âgée et la solidarité entre les générations. L'autonomie des personnes concernées doit figurer au premier plan, mais aussi la disponibilité, la préservation et la qualité des services offerts. Nous pourrions ainsi faire face à l'évolution démographique des prochaines années. Dans le cadre de ce plan d'action, un centre national d'information et de conseil pour les personnes concernées et leur famille sera institué, où l'accent sera mis spécialement sur l'indigence et la démence.
- Nous **réexaminerons la loi ASFT** actuelle. De nouvelles formes d'habitat encadré ou à assistance télématique pourront ainsi être conçues. La formation initiale et continue du personnel sera renforcée pour ce qui concerne les soins palliatifs, l'aide pour les activités de la vie quotidienne et l'activation psycho-gériatrique. Un portail « Senior » sera ouvert sur internet afin de garantir l'accès aux services disponibles et leur transparence.
- Nous introduirons le **prêt viager hypothécaire pour personnes âgées**. Les intérêts et le capital devront être remboursés par les héritiers au décès de la personne âgée ayant souscrit un tel prêt.

Dans le domaine de la **politique des personnes handicapées**, notre but principal reste d'aider les personnes atteintes d'un handicap à mener une vie aussi autonome que possible. Nous allons de ce fait transposer en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes le plan d'action national concernant la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Nous prendrons en considération les besoins des personnes atteintes d'un handicap dans toutes nos mesures, leur garantissant ainsi une participation à part entière et effective dans la société.

- Nous renforcerons la **sensibilisation et l'information** à la fois par et pour les personnes handicapées ainsi que pour le grand public. L'accessibilité des lieux publics et des transports en commun sera encore améliorée. Nous développerons également l'accessibilité de la communication et de l'information : sites internet étatiques, sous-titrage des journaux télévisés et promotion du « langage simplifié ».

- Nous créerons les conditions et les aides requises pour que les employeurs tiennent compte dans la mesure du possible des **travailleurs handicapés** au niveau du marché du travail ordinaire. **La langue des signes** pour les sourds et malentendants sera reconnue et encouragée.
- Nous voulons **rapprocher davantage les écoles ordinaires et celles de l'éducation différenciée**. L'intégration des enfants et des adolescents atteints d'un handicap au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire ainsi qu'au niveau des maisons relais et des maisons de jeunesse, sera poursuivie. La formation du personnel sera adaptée en conséquence.
- Nous **réformerons le régime de la protection des personnes majeures** et nous renforcerons les capacités d'action des personnes handicapées par le biais de formations. Nous définirons de manière accentuée les interlocuteurs et de lieux d'information et de conseil dans les entreprises, les hôpitaux et les établissements de soins, ainsi qu'au niveau communal et national. Des données conformes à la loi seront collectées afin de parvenir à une meilleure évaluation des besoins des personnes handicapées.
- Nous soutiendrons **l'agence du bénévolat**. Le Luxembourg aura toujours besoin de bénévoles enthousiastes qui s'engagent au service d'autrui et de la communauté. Beaucoup de choses ne fonctionneraient pas dans la société sans leur implication dans les organisations culturelles et sportives, les associations et les organisations de bienfaisance.

6.2. Hommes et femmes : mêmes chances, droits et obligations

L'égalité entre les femmes et les hommes naît de l'image chrétienne sociale de l'être humain. C'est un objectif à atteindre qui concerne tous les domaines politiques. Aux yeux du CSV, elle ne se limite absolument pas aux seules questions liées à la famille.

- Nous soutiendrons de façon ciblée les formations, les professions et les carrières **indifférenciées selon les sexes** pour les femmes et les hommes, par exemple dans le cadre du « Girl's and Boy's Day ».
- Nous ciblerons et nous encouragerons **l'accès des femmes à des fonctions dirigeantes** dans la politique, l'économie, le monde financier, l'industrie et dans le domaine des technologies, des médias, de la culture et de la société par le biais d'une répartition des sexes équilibrée à tous les niveaux.
- Nous améliorerons la compatibilité de la vie familiale et professionnelle par le biais d'une organisation du temps de travail flexible favorable aux travailleurs et aux familles. Nous aplanirons les disparités salariales entre les hommes et les femmes. Nous continuerons à développer les **structures d'accueil des enfants**.
- Nous continuerons de lutter **contre la violence domestique**. En cas de récurrence, les peines seront, le cas échéant, durcies.

6.3. Aider à s'aider soi-même

La pauvreté au Luxembourg touche surtout les enfants et présente de nombreuses facettes. Ainsi, la pauvreté infantile ne renvoie pas uniquement à la question de la satisfaction de besoins primaires. C'est aussi et avant tout une question d'exclusion sociale. Les enfants qui grandissent dans un milieu difficile présentent un risque plus élevé de maladies, d'échec scolaire, et par conséquent, ils ont de moins bonnes perspectives d'emploi. La pauvreté se transmet de génération en génération. Le CSV veut lutter contre la pauvreté infantile en combattant l'exclusion sociale des parents.

- Nous allons mieux **intégrer** les parents sur le **marché du travail**. Leur participation à la vie socioculturelle sera favorisée.
- Nous allons **réformer la loi sur le revenu minimum garanti (RMG)**. D'une part, nous tiendrons davantage compte des enfants à charge et d'autre part, nous allons contrecarrer les diverses dispositions qui ne favorisent pas le travail.
- Nous allons réformer la loi de 1970 sur les **cessions et saisies**.
- Nous allons continuer à développer l'« **Agence immobilière sociale** ».
- Nous souhaitons des prestations sociales efficaces ainsi qu'un soutien ciblé des familles les plus défavorisées. L'**accès aux structures d'accueil** sera amélioré. Nous souhaitons fournir un soutien physique, cognitif et culturel le plus tôt possible.

6.4. La culture, une force de rassemblement

La démocratie a besoin de culture. La culture forme la conscience de soi et renforce la cohésion sociale. Elle stimule la créativité des enfants et des adolescents et constitue une puissante force d'innovation. La culture crée des emplois. La créativité est un de nos atouts et une condition indispensable au développement économique de notre pays. Elle contribue à l'image de marque du pays et attire des investissements. Après le renforcement des infrastructures, le soutien à la création a été affermi au cours de la dernière législature.

- Nous apporterons un appui ciblé à la **création culturelle contemporaine**. Nous soutenons la professionnalisation du secteur. L'amélioration du statut d'artiste et le soutien aux jeunes artistes seront menés à terme rapidement.
- Nous poursuivrons la réalisation et l'extension de résidences d'artistes au Luxembourg et à l'étranger. L'**exportation d'artistes nationaux continuera à être promue** et sera élargie à de nouvelles disciplines. De nouveaux moyens de financement et une loi sur le mécénat seront élaborés.
- Nous renforcerons la **collaboration entre les créateurs et les fournisseurs de contenu culturel**, ainsi que le dialogue entre tous les acteurs.

- Nous mettrons à profit la zone de libre-échange pour favoriser l'apparition de nouvelles professions culturelles. De nouvelles branches économiques seront créées et de nouvelles compétences culturelles ainsi acquises. **Le tourisme culturel** sera davantage mis en avant dans la promotion touristique.
- Nous exploiterons mieux le **pouvoir d'intégration de la culture**. Artistes plasticiens, acteurs, musiciens, danseurs et auteurs seront incités à véhiculer leur art dans les maisons de retraite ou les foyers d'enfants. Le dialogue interculturel sera stimulé par le biais de projets inclusifs ciblés. Il commencera par la convocation d'une table ronde au niveau national.
- Nous accélérerons la compréhension de la promotion culturelle. La **mise en place de nouvelles formes de transmission de la culture** se trouvera au centre de nos préoccupations. Les besoins de l'engagement bénévole seront pris en considération.
- Nous intégrerons **l'art et la culture dans l'enseignement au quotidien** ainsi que dans les structures extrascolaires (maisons relais). La loi sur l'enseignement de la musique sera réformée. Tous les enfants et adolescents doivent pouvoir bénéficier des mêmes chances et opportunités. L'État et les communes participeront au financement.
- Nous **soutiendrons les bibliothèques publiques** existantes dont nous développerons le réseau. Par ailleurs, les bibliothèques des écoles fondamentales et secondaires auront davantage la fonction de bibliothèques publiques, et ce en collaboration avec la Bibliothèque nationale.
- Nous donnerons une impulsion décisive à la société de la connaissance avec le nouveau bâtiment de la **Bibliothèque nationale** et les possibilités qui en découlent. La construction de la Bibliothèque nationale restera une priorité. Nous avons en outre besoin de nouvelles Archives nationales à Belval. Les sociétés de la connaissance, de la recherche et de l'information, tout comme la culture, y seront réunies.
- Nous déposerons une nouvelle **loi relative à l'archivage**. La numérisation des ouvrages et des collections nationales sera poursuivie, de même que le « dépôt légal » digital. La Bibliothèque nationale, les Archives nationales et le Centre audiovisuel national formeront dans ce sens les centres de compétences nationaux.
- Nous **allons réformer la loi sur la conservation et la protection des monuments historiques**. Il sera mis un terme au gaspillage d'énergie grise. L'interaction entre l'aménagement communal et la conservation des monuments historiques sera poursuivie. Nous avons besoin d'une gestion responsable de notre patrimoine culturel. L'artisanat et les entreprises peuvent développer de nouveaux marchés et d'anciens métiers à cet égard.
- Nous **préservons le cœur historique de nos villages** et empêcherons ainsi des dégradations irrémédiables de biens culturels. Car nous ne voulons pas de centres de villages sans âme et sans identité, qui nuisent à l'intégration. Nous voulons plutôt une communauté et une qualité de vie.

6.5. Le sport pour tous

Le sport n'a pas pour unique vocation de sauvegarder la santé et le bien-être ; il est également important d'un point de vue social et éducatif. Le sport rapproche les hommes et sert donc aussi au dialogue interculturel. Aux yeux du CSV, le sport est un instrument de premier ordre au service de la cohésion sociale.

- Nous promouvons mieux **l'importance du sport**, de l'activité physique et d'une alimentation saine à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Tous les enfants et adolescents issus de familles moins favorisées auront ainsi la possibilité de pratiquer un sport régulièrement.
- Nous mettrons sur les rails un **projet pilote d'école sportive**, dont le programme scolaire prévoira une heure de sport et d'activité quotidiennement. L'éducation sportive à l'école fondamentale sera étudiée et, le cas échéant, adaptée. La formation de base des enseignants dans le domaine du sport sera améliorée.
- Nous encouragerons la collaboration entre les écoles et les associations sportives. L'infrastructure sportive adaptée aux personnes âgées et handicapées sera développée. L'accès aux infrastructures sportives existantes sera facilité. **L'infrastructure sportive restera à un niveau élevé.** Nous insistons sur l'adoption rapide du dixième programme quinquennal d'équipement sportif.
- Nous **soutiendrons le sport de haut niveau.** Nous envisagerons la création d'un programme de promotion du sport au sein de l'Université. Le Lycée sportif sera étudié et, le cas échéant, adapté.
- Nous déploierons de nouveaux efforts pour inciter les **fédérations étrangères** à venir installer leur siège officiel **au Luxembourg**. L'organisation de manifestations sportives internationales au Luxembourg sera encouragée.
- Nous élaborerons une **loi contre le dopage** de portée générale et de tolérance zéro à l'égard des produits dopants.

7. Un Luxembourg avec une société ouverte

7.1. Une identité qui change

Notre identité s'est forgée au fil de notre Histoire. Nous ne pouvons et ne voulons pas figer notre identité dans l'instant. L'identité, pour le CSV, renferme de nombreuses facettes. Au sein de l'Union européenne, où la mobilité transfrontalière est devenue une réalité, les identités nationales se noient de plus en plus dans une citoyenneté européenne. Nous continuons de croire au principe de la nationalité multiple, telle que nous l'avons introduite en 2008. Notre identité est également synonyme d'ouverture sur le monde. L'implication de notre pays sur la scène européenne, de même que sa cohésion sociale, qui permet à tous les citoyens, quelle que soit leur origine, d'accomplir une ascension sociale et d'atteindre une reconnaissance dans la société, font également partie de notre identité.

- Nous **appliquerons la réforme de la loi sur la nationalité** qui a été élaborée. La durée de séjour sera réduite de sept à cinq ans en principe, et dans certains cas à une durée encore inférieure. Les périodes de séjours pourront être cumulées. La situation familiale sera mieux prise en considération. La maîtrise de la langue luxembourgeoise restera une condition obligatoire pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise. Les cas extrêmes seront toutefois évités.
- Nous **terminerons la réalisation du grand dictionnaire luxembourgeois LOD.lu** et nous l'adapterons régulièrement. L'étude et la transmission de notre langue et de notre culture à l'Université du Luxembourg et en d'autres endroits comme le Centre national de littérature, seront renforcées. Le congé linguistique sera développé. La langue luxembourgeoise ne constitue certes pas le seul élément de l'identité nationale, elle en est néanmoins une caractéristique essentielle. Voilà pourquoi nous voulons promouvoir davantage notre langue et son apprentissage dans tous les domaines de la société.
- Nous **stimulerons ainsi le dialogue interculturel**. En effet, les identités ne s'excluent pas mutuellement. Elles se complètent plutôt.

7.2. Le Luxembourg a besoin des non-Luxembourgeois

Le marché du travail luxembourgeois ne peut pas fonctionner sans travailleurs non-luxembourgeois. Notre pays court le risque que les différentes catégories socioprofessionnelles vivent isolées les unes des autres. Le CSV souhaite au contraire mettre à profit les avantages dont jouit le Luxembourg en tant que lieu de rencontre des nations. Cette richesse de la population n'est pas seulement un facteur économique propre à notre situation, mais aussi un enrichissement pour la société.

- Nous **réserverons le droit de vote au niveau national aux ressortissants luxembourgeois**. Dans le cadre de la réforme de la Constitution, nous rendrons néanmoins possible l'accès à différents référendums aux non-Luxembourgeois.
- Nous plaiderons activement au sein de l'UE pour une solution uniforme qui accorde à tous les citoyens de l'UE les mêmes droits politiques en Europe. Nous souhaitons également permettre la participation politique des non-Luxembourgeois par le biais d'un **dialogue renforcé**. L'Alliance pour l'année européenne des citoyens 2013 sera soutenue. Nous élaborerons fin 2013 un programme d'action avec sa base luxembourgeoise.
- Nous traiterons de **l'intégration et des possibilités de participation des citoyens étrangers** et des frontaliers dans le cadre d'un forum ouvert à toutes les personnes intéressées à l'échelon national, resp. régional. Nous continuerons à soutenir le dialogue interculturel, notamment par le biais de l'Uni.lu et de la culture. Nous encouragerons également la recherche sur l'immigration, la région frontalière, le multiculturalisme et le multilinguisme.

7.3. Pour les droits de l'homme, contre toutes sortes de discriminations

Les différentes formes de totalitarisme du XXe siècle ont clairement montré l'importance des droits de l'homme primant sur les législations nationales et qui peuvent être défendus devant des tribunaux supranationaux. C'est pourquoi, le CSV s'est toujours prononcé pour l'entrée en vigueur de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, qui s'est finalement vue conférer une valeur juridique contraignante par le traité de Lisbonne. Il est donc important d'attribuer également plus de poids aux droits de l'homme dans la Constitution. En effet, malgré une situation juridique solide, des discriminations peuvent continuer à exister au cœur d'un État de droit. Il ne suffit pas de les sanctionner, il faut les combattre sans relâche au quotidien. Il importe tout particulièrement de substituer aux discriminations des situations d'égalité au moyen d'actions positives. Ceci est toujours vrai pour ce qui est de l'égalité entre homme et femme.

- Nous ferons de **l'application des droits de l'Homme une priorité**. Nous nous engageons à faire tout notre possible pour que la Cour européenne des droits de l'homme obtienne les moyens nécessaires pour faire face à sa surcharge de travail actuelle, mais avant tout pour que ses arrêts soient exécutés. Nous doterons la Charte des droits fondamentaux d'une visibilité

et d'une autorité accrues dans l'UE. Les différentes institutions qui s'intéressent aux droits de l'Homme seront réunies dans une « Maison des Droits de l'Homme ».

- En amont des décisions politiques, nous vérifierons la **conformité aux droits de l'Homme des projets de lois et des règlements**. Nous renforcerons la recherche et l'enseignement sur les questions relatives aux droits de l'Homme en nous appuyant sur la « Chaire Unesco » de l'Uni.lu.
- Nous **lutterons contre les discriminations effectives et ressenties**. Nous façonnerons la législation en matière de discrimination de manière plus efficace. Dans le cadre de la formation des agents de l'État et des communes, nous offrirons plus de cours pratiques axés sur la lutte contre les discriminations au quotidien. Des dispositions pénales aux fins de lutter contre le harcèlement sexuel seront élaborées. Les dispositions figurant dans le code du travail seront renforcées.
- Nous thématiserons la problématique du **cyber-harcèlement**, dont les enfants et adolescents sont les principales victimes. Nous prendrons également des mesures de prévention et élaborerons si nécessaire des dispositions législatives en la matière. Nous poursuivrons la sensibilisation concernant les possibles orientations sexuelles qui existent. Les besoins des personnes transsexuelles et transgenres seront dûment pris en considération par la législation.
- À l'issue des travaux historiques commandités par le gouvernement sortant sur **les persécutions à l'encontre de la communauté juive pendant la Seconde Guerre mondiale**, nous tirerons les conclusions qui s'imposent. Cette page sombre de notre histoire doit être écrite.

7.4. Les religions sont importantes

Aux yeux du CSV, l'exercice public de la religion est un élément essentiel d'une société ouverte et tolérante, qui est consciente de son engagement envers des valeurs communes.

- Nous **inscrivons la liberté de religion et de son exercice public dans la Constitution et garantissons le respect de ces droits**. Les relations entre les communautés religieuses, les communautés philosophiques et l'État seront réglementées à deux niveaux : la reconnaissance et le conventionnement / les contrats de financement.
- Nous déterminerons les **modalités de financement sur base de critères objectifs**, parmi lesquels figurent le rôle de la religion ou de la conviction dans la société, les obligations et les conventions existantes, sans oublier le respect de l'ordre constitutionnel libéral et démocratique.
- Nous établirons de **nouvelles règles concernant les fabriques d'Eglise**. Les délimitations territoriales des communautés pastorales appartiennent aux autorités religieuses compétentes. Ses répercussions sur les collectivités communales nécessitent toutefois des compromis avec les communes concernées dans un cadre national. Nous souhaitons donner les moyens nécessaires aux communes afin qu'elles puissent continuer de participer sereinement à l'entretien des lieux de culte. Le financement des presbytères en tant que centres paroissiaux sera réglé

dans une optique de solidarité. Cela évitera aux communes dans lesquelles ils sont implantés d'en supporter seules la charge.

- Nous pousserons l'État à garantir **la jouissance d'un lieu de culte à chaque communauté confessionnelle conventionnée**. La ville de Luxembourg sera dégagée de ses obligations à l'égard de la cathédrale.
- Nous **règlerons l'affectation des lieux de culte qui ne sont plus utilisés à des fins de culte** au travers d'un dialogue avec les communes, la population concernée et les instances religieuses compétentes (au niveau national et local) en prenant en considération le patrimoine historique, culturel et social. Les églises et les chapelles de notre pays ne constituent pas uniquement une richesse patrimoniale et un témoignage religieux, mais représentent également un bien social et culturel avec lequel l'identité de nos villages, de nos villes et de nos communautés s'est construite. Nous sommes cependant conscients que tous ces lieux de culte ne peuvent plus être réservés à leurs fins originelles.
- Nous continuons de défendre **un enseignement des valeurs qui prenne également en compte les convictions religieuses**. Au niveau de l'école fondamentale, nous maintiendrons, conformément au souhait d'une large majorité de parents, un cours de religion confessionnelle en parallèle à l'enseignement des valeurs. Au niveau du secondaire, l'enseignement des valeurs et de la religion seront fusionnés dans un cours commun sur les valeurs et les civilisations. Cette fusion sera faite dans le dialogue, en concertation et après négociations avec les acteurs concernés.

8. Un Luxembourg qui mise sur le développement durable pour les générations futures

8.1. Planifier bien, planifier rapidement

Afin de garantir un développement harmonieux de notre pays, nous continuerons à façonner la politique d'aménagement du territoire de manière efficace et cohérente. Sur base de la nouvelle loi relative à l'aménagement du territoire, cette politique dotera notre pays des outils nécessaires à son futur développement. Pour le CSV, la dimension transfrontalière joue en l'espèce un rôle essentiel, à côté du développement régional.

- Nous soumettrons sans délai à la procédure de consultation les quatre « Plans directeurs sectoriels primaires » concernant le **transport, le logement, les zones d'activités économiques et les paysages**. Nous créerons en outre un cadre national pour entamer les travaux au sujet d'un nouveau « Programme directeur » relatif à la politique urbaine, à l'approvisionnement énergétique et au changement climatique.
- Au moyen d'une **planification** durable et **définie dans une concertation régionale**, nous ferons en sorte que les espaces présentant une importance fonctionnelle puissent se développer de façon dynamique. Des conventions seront conclues entre l'État et les communes. Les travaux menés sur une nouvelle grille de lecture pour l'octroi d'aides financières aux autorités communales seront mis en pratique.
- Nous souhaitons une **fusion des deux parcs naturels du nord du pays**. Une fois la procédure législative achevée, le parc naturel « Müllerthal » verra le jour. La création d'un parc naturel « Dreiländereck » dans le sud-est du Luxembourg sera accélérée. La loi sur les parcs naturels sera remaniée dans le but de simplifier les procédures d'adhésion.
- Nous entendons poursuivre rapidement le **projet « Nordstad »**. Les programmes d'aide existants seront réexaminés au vu de critères régionaux. Nous envisageons également de constituer un « Fonds régional ».

8.2. Planifier au-delà des frontières

La collaboration transfrontalière avec la France, la Belgique et l'Allemagne est un élément clé de notre politique européenne. La politique de la Grande Région doit amener une valeur ajoutée aux citoyens de part et d'autre de nos frontières nationales. Au cours des dernières années, nous avons mis en œuvre une politique structurée commune dans de nombreux domaines. Cette politique a porté ses fruits. La Grande Région marque notre pays de son empreinte. Le Luxembourg est le moteur économique et politique de cet espace commun.

- Nous renforcerons la **promotion de la Grande Région**. Les contacts politiques existants entre les ministères et les décideurs des régions voisines seront intensifiés. Le programme Interreg, qui est un instrument important dans le renforcement du potentiel économique et social de nos régions frontalières, sera mieux utilisé.
- Nous renforcerons encore la collaboration institutionnelle après la création d'un « Secrétariat du Sommet de la Grande Région ». La collaboration bilatérale sera étayée par des réunions de cabinet communes avec les régions partenaires.

8.3. Se loger et bien vivre

Le logement est bien plus qu'un besoin élémentaire : il fait partie des droits de l'homme. Afin d'assurer la cohésion sociale, le CSV souhaite développer davantage la construction de logements locatifs sociaux, tout en y impliquant les communes. Grâce à une promotion ciblée en matière de construction de logements, nous veillerons à ce que les jeunes familles en particulier puissent acquérir leur propre logement. Le Luxembourg doit continuer d'afficher un taux élevé de personnes propriétaires de leur habitation. Ce facteur est en effet un gage de cohésion sociale et offre la meilleure protection qui soit contre la précarité des personnes âgées. Notre politique sera orientée dans le sens d'un développement durable du pays et de son peuplement. La construction écologique, l'approvisionnement énergétique durable et la consommation intelligente de toutes les autres ressources, particulièrement des terres, constituent d'autres fils conducteurs de notre politique.

- Nous continuerons de nous engager également à l'avenir pour **un accroissement massif de l'offre de logements**. Nous renforcerons le développement de la construction de logements locatifs sociaux afin de stabiliser encore plus la société et de lutter ainsi contre les inégalités sociales. Les investissements privés visant à agrandir le parc de logements locatifs et à rénover les logements locatifs existants, en particulier dans une perspective d'assainissement énergétique, seront stimulés notamment par le biais de mesures fiscales.
- Nous **renforcerons l'offre de logements**. Les plans sectoriels seront en œuvre le plus rapidement possible. Le plan sectoriel logement, avec « ses projets d'envergure », prévoit la création de quelque 17.000 logements sur plus de 500 hectares. Nous aiderons financièrement

les communes qui, de leur propre initiative, souhaitent mobiliser les logements inoccupés par le biais de la nouvelle « gestion locative sociale » prévue dans le paquet logement.

- Nous introduirons une subvention de loyer pour les ménages à bas revenus, conformément au projet de loi déposé. Le droit locatif sera en outre réformé. Un **cadastre locatif**, établi sur base des données de l'« Observatoire de l'habitat », permettra de **déterminer les loyers de comparaison habituels dans un secteur qui serviront comme base pour la fixation des loyers**. La hausse immodérée des loyers doit être jugulée.
- Nous soutiendrons les communes dans la taxation des logements vides et des terrains à bâtir non utilisés. D'une manière générale, les communes seront incitées à intervenir plus activement sur le marché du logement. Des **logements locatifs à coût abordable**, avec un droit de préemption, seront mis à la disposition des **jeunes familles en particulier**.
- Nous élargirons les fonctions des commissions consultatives des loyers au niveau communal dans la perspective d'un développement durable de l'habitat et du peuplement. Le champ de compétences de la commission obligatoire des loyers sera étendu à toutes les formes et conditions de logement. Nous voulons ainsi **combattre plus efficacement le phénomène de la précarité du logement**.
- Nous mettrons au point, en collaboration avec le Syvicol, une **procédure de quotas pour les logements locatifs sociaux**. De nouvelles structures, telles que des coopératives de construction de logements, seront créées et soutenues par l'État. Ce système a en effet fait ses preuves dans d'autres pays. En ce qui concerne la construction de logements subventionnés, nous donnerons le même appui aux promoteurs privés qu'aux promoteurs de droit public, conformément à ce que prévoit le projet de loi déposé.
- Nous **poursuivrons de manière résolue les efforts de rénovation énergétique**. Ces efforts ne contribuent pas seulement à une meilleure protection du climat, mais ils contribuent également à créer de la valeur ajoutée et à stabiliser le marché du travail. Le mot-clé étant les « green jobs ». Une priorité absolue doit être accordée à la rénovation énergétique, alors qu'elle ne se limite pas à lutter contre la pauvreté énergétique. Le nouveau projet de loi prévoit de ce fait l'introduction d'un « prêt à taux zéro » pour les ménages à faibles revenus, l'État prenant en charge la garantie et les intérêts. A cela s'ajoutent des conseils en matière énergétique gratuits.
- Nous créerons une société nationale destinée à développer les implantations de logements. Cette société encadrera la capacité d'action des décideurs communaux et nationaux en matière de politique d'implantation et de logement. Des zones d'habitation et des logements sans obstacles seront favorisés. Les personnes handicapées pourront ainsi mener une vie autonome.
- Nous élaborerons des programmes de logement intelligents et adaptés aux personnes âgées. La **cohabitation entre les générations** est importante à nos yeux. Nous investirons en outre dans des logements de transition pour les sans-abris. Des possibilités de logement et d'accompagnement conçues spécialement seront offertes à ces groupes cibles.

- Nous favoriserons les initiatives privées qui entendent développer les **modes de vie solidaire au sein des familles que ce soit pour les étudiants étrangers** ou encore les personnes âgées. Enfin, un système de certification des logements et des zones d'habitation sera élaboré.

8.4. Se déplacer rapidement et en toute sécurité

Définir la politique des transports, c'est permettre l'accès au travail, à la formation, à la culture et aux loisirs. La politique des transports constitue dès lors la pierre angulaire d'une société cohérente, efficace, compétitive et moderne. Le gouvernement sortant a élaboré une stratégie globale ambitieuse pour une mobilité durable. Le CSV entend concrétiser ce projet, qui comprend les transports en commun, la mobilité douce, le réseau routier et, surtout, l'intermodalité et la multimodalité, c'est-à-dire la combinaison de différents modes de transport. Nous appliquerons cette stratégie en adéquation avec la réalité budgétaire et économique.

- Nous mettrons en œuvre les grands projets d'investissement dans le **réseau ferroviaire**, le plan de réorganisation du **réseau national d'autobus** ainsi que la construction du **tram**. Le nouveau tronçon ferroviaire Bettembourg-Luxembourg sera construit. La ligne ferroviaire Luxembourg-Bruxelles sera modernisée du côté luxembourgeois. Il en va de même pour le tronçon nord.
- Nous construirons les gares périphériques Howald, Cents, Hollerich et Arrêt Pont rouge. Le **développement et l'optimisation du réseau Park & Ride** seront poursuivis, e. a. en multipliant par deux le nombre d'emplacements de stationnement.
- Nous **améliorerons encore la qualité du système d'autobus** au moyen d'infrastructures conçues prioritairement pour les bus. Le projet « Télématique » sera mis en œuvre. Nous renforcerons ainsi la sécurité grâce à une meilleure protection face aux actes de violence.
- Nous **développerons le réseau routier primaire**. Les transports publics de banlieue seront ainsi plus efficaces. La gestion des espaces de parking sera principalement introduite dans les communes urbaines.
- Nous **encouragerons la mobilité douce et alternative**. Le réseau national de pistes cyclables sera encore étendu. Les chemins piétonniers seront améliorés. Les solutions alternatives pour la mobilité telles que le car-sharing ou la mobilité électrique seront soutenues.
- Nous faciliterons et simplifierons **l'accès aux stations de contrôle technique**. Le contrôle des véhicules automobiles sera optimisé par le biais d'une nouvelle législation. En ce qui concerne les taxis, nous instaurerons une ouverture des barèmes tarifaires. Les zones de circulation seront réorganisées. L'attribution des licences sera centralisée. Les chauffeurs recevront une formation spécifique.
- Nous **améliorerons encore la sécurité routière et renforcerons les mesures de prévention, surtout à l'égard des jeunes**.

- Nous améliorerons la protection des victimes particulièrement exposées, tels les enfants et les personnes âgées et handicapées, e. a. par le biais d'une réforme de la législation sur la responsabilité civile (sur le modèle de la « loi Badinter »).
- Nous nous ferons avancer la **refonte du permis à points**. Des radars de contrôle fixes seront installés à des endroits particulièrement dangereux. Les zones de danger seront désignées au moyen d'audits routiers réalisés à intervalles réguliers.
- Par un élargissement de la chaussée, un contournement, une sécurisation des carrefours ou des mesures de fluidification de la circulation, nous aménagerons le réseau routier pour le rendre plus sûr aux endroits où cela s'avère nécessaire. La zone de danger que constitue **le by-pass d'Hellange disparaîtra**. L'autoroute de la Sarre comprendra alors sur toute sa longueur quatre bandes de circulation.
- Nous ne tolérons pas la fatalité de la violence. Nous continuerons d'accroître constamment la sécurité dans les transports en commun, tant dans les trains que dans les bus. Nous mettrons en place une **présence policière accrue aux points névralgiques** des réseaux de transports en commun. La collaboration entre la police et les acteurs des transports en commun sera renforcée. Davantage de caméras de surveillance et de bornes d'appel d'urgence seront installées.
- Nous soutiendrons les offres de formation complémentaire de tous les travailleurs du secteur dans le domaine de la gestion des conflits. **La base de données « Wachoffice »**, qui répertorie toutes les agressions à l'encontre du personnel et des usagers, sera **élargie à l'ensemble des transports en commun**. Un agrément sera délivré aux agents des transports en commun qui sont en contact direct avec les clients.
- Nous **augmenterons le nombre de contrôleurs de route** et veillerons à ce que les adaptations requises soient réalisées. Une plate-forme sera instituée dans laquelle tous les acteurs des transports en commun seront représentés. Des mesures d'amélioration tendant à une sécurité accrue sur le terrain seront élaborées dans ce cadre.

8.5. Planifier à long terme et protéger l'environnement

L'évolution de notre pays doit être façonnée durablement. Le CSV souhaite léguer aux générations futures les fondements d'un avenir qui vaut la peine d'être vécu. Ceci requiert une importante remise en question. La protection de l'environnement doit devenir une réelle préoccupation transversale. L'ensemble des ministères et des administrations doivent y contribuer.

- Nous **renouvellerons la gestion de l'environnement** pour la mettre au service d'une politique environnementale conçue dans un souci d'anticipation et d'équilibre. Un rapport national sur l'environnement fournira tous les deux ans un panorama complet des travaux réalisés en faveur de la protection de l'environnement.

- Nous ferons en sorte que **l'État, en tant que consommateur, devienne un catalyseur d'innovation** en achetant des produits économes en énergie, à longue durée de vie, recyclables et non polluants. Les produits et services respectueux des ressources seront ainsi mis en avant/promus sur le marché luxembourgeois.
- Nous simplifierons les procédures administratives techniques, comme le prévoit le projet de loi déposé sur la protection de la nature. Les synergies seront davantage exploitées dans les domaines de la gestion de l'eau et de la protection de l'environnement. Les infrastructures vertes doivent s'imposer un instrument naturel pour la réalisation d'un bénéfice écologique, économique et social.
- Nous donnerons immédiatement force de loi au plan sectoriel « Paysages ». La « zone agricole protégée » prévue dans ce cadre contribuera à ce que les sols les plus riches continuent à être utilisés pour la production alimentaire. Une **biodiversité élevée sur l'ensemble du territoire national** est le garant de la qualité de vie des générations futures. Il est de notre devoir de la préserver et de la reconstituer/améliorer. Nous devons gérer les sols avec une plus grande parcimonie et veiller à ce que l'utilisation des surfaces non construites garantisse leur valeur écologique.
- Nous élaborerons un **programme spécial de soutien applicable dès 2014** dans le cadre des subventions agricoles octroyées aux zones Natura 2000. Les programmes de protection des espèces et des habitats seront poursuivis de façon cohérente. Le développement des stations biologiques sur l'ensemble du territoire, et partant, de la protection de la nature dans les communes, sera renforcé en partenariat avec tous les acteurs concernés.
- Nous introduirons un **système public de mise en commun des surfaces avec un compte écologique**, comme le prévoit l'actuel projet d'amendement de la loi sur la protection de la nature. Les atteintes à l'équilibre naturel pourront ainsi être mieux compensées. Une loi moderne relative aux forêts sera en outre adoptée, laquelle tiendra compte des multiples usages des forêts en établissant les critères d'une exploitation respectueuse, dans laquelle l'accent sera mis sur la biodiversité. Ces objectifs seront également soutenus financièrement dans les forêts privées.
- Nous encouragerons la pratique de la **chasse dans l'intérêt général**. Aux termes de la nouvelle loi relative à la chasse, elle constitue un instrument écologique de gestion de la faune sauvage. Des populations de gibiers seront ainsi durablement préservées. Enfin, elle autorise également la sauvegarde de la diversité biologique et empêche dans une certaine mesure la détérioration des forêts et des campagnes.

8.6. Une meilleure protection du climat grâce à une meilleure politique énergétique

L'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables sont les deux piliers fondamentaux d'une politique productive et durable pour la protection du climat. Le CSV définira une stratégie énergétique dans un consensus avec tous les partenaires.

- Nous réorienterons notre politique énergétique en tant que pays industriel. A ce prix seulement, nous pourrions atteindre l'objectif d'une diminution des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 80 % d'ici l'horizon 2050. Cela nécessite une **remise en question** de notre mode de vie. Mais cela laisse également entrevoir de nouvelles opportunités économiques en participant à la préservation et à la création de nouveaux emplois, principalement dans les petites et moyennes entreprises.
- Nous ne laisserons pas échapper cette chance, et poursuivrons **le développement des énergies renouvelables** tels le vent, l'eau, le soleil, la géothermie et les matières premières d'origine végétale conformément à une stratégie énergétique durable. L'efficacité énergétique doit par ailleurs être accrue.
- Nous soutiendrons davantage les mesures énergétiques dans le cadre de la rénovation des bâtiments anciens afin de **combattre la pauvreté énergétique**. Le réseau d'approvisionnement sera amélioré grâce à une distribution intelligente de l'électricité au moyen de « smart grids ».
- Nous stimulerons **l'utilisation rationnelle de l'énergie** dans tous les secteurs de l'économie. En matière de mobilité électrique, nous mettrons à disposition d'ici à 2020 un réseau national de quelque 800 stations de recharge dans le cadre d'un projet du ministère de l'économie et de la durabilité.
- Nous apporterons notre contribution à la protection du climat au travers d'une politique climatique et énergétique ambitieuse. La mise en œuvre du deuxième **plan d'action national pour la protection du climat** en fait partie.
- Nous orienterons les objectifs de réduction des gaz à effet de serre de l'UE conformément aux prescriptions des Nations unies. Nous aspirons à une **limitation du réchauffement mondial à deux degrés Celsius** au-dessus des températures préindustrielles.
- Nous continuerons à nous **opposer de manière catégorique à l'énergie nucléaire**. Nous exigeons la fermeture définitive de toutes les centrales nucléaires.

IMPRESSUM CSV – **ÉDITEUR** CSV – CHRËSCHTLECH-SOZIAL VOLLEKSPARTEI
4, rue de l'Eau – L-1449 Luxembourg / Boîte postale 826 – L-2018 Luxembourg
TÉL 22 57 31-1 – FAX 47 27 1 – E-MAIL csv@csv.lu